

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 12 décembre 2023

10^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2023, à 18 h et à 20 h

Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert, Mme Angélique Chatton, M. Pierre Conscience, Mme Caroline Devalloné Dinbali, Mme Alice Girardet, M. Ngoc Huy Ho, Mme Feryel Kilani, Mme Gaëlle Kovaliv, Mme Sevgi Koyuncu, Mme Franziska Meinherz, Mme Gaëlle Mieli, M. Andrea Münger, Mme Agathe Raboud Sidorenko, Mme Tatiana Taillefert, Mme Constance Von Braun, Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Karine Beausire Ballif, Mme Virginie Cavalli, M. Nicolas Hurni, M. Yusuf Kulmiye, Mme Esperanza Pascuas Zabala, M. Antoine Piguët, Mme Clara Schaffer, M. Jean-Claude Seiler, M. Joël Teuscher

Membres présents	75
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	9
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – On va commencer par une petite annonce. Le syndic vous prie de l'excuser, il ne pourra pas être là ce soir. C'est une annulation à peu près de dernière minute. En conséquence, et en accord avec l'initiate, l'interpellation urgente Mathilde Maillard sera prise à la rentrée, vu que ça devait être traité par le syndic. Pareillement, nous descendrons dans l'ordre du jour sans prendre les objets qui relèvent de sa direction, à savoir Culture et développement urbain.

Cette dernière séance avant Noël aura un goût particulier, parce qu'elle ressemblera à une séance ordinaire telle que nous les connaissions il y a quelques années, vu que nous allons enfin pouvoir traiter des rapports, notamment des postulats qui sont en souffrance. L'ambition, ce soir, peut être démesurée, est d'arriver au bout de la prise en considération des objets de 2021, ce qui serait déjà une bonne chose. Je vous demande d'être attentifs, parce qu'en raison des absences des uns et des autres, de l'absence du syndic, il se peut qu'on descende relativement vite dans l'ordre du jour, dans tous les cas, dans mes espoirs les plus fous. Rien n'est impossible.

Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Mountazar Jaffar (soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Comme vous le savez peut-être, tout automobiliste doit, aujourd'hui, pour avoir le permis de conduire, passer des tests théoriques sur les règles de la circulation. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de gens qui ont accès au vélo sans être automobilistes, donc qui n'ont aucune idée de quelles sont les règles de la circulation et se lancent vaillamment sur

la route, qui est un lieu où il faut effectivement connaître ces règles, d'où un certain danger, non seulement pour eux, mais aussi pour les autres utilisateurs de la route.

Aujourd'hui, par rapport à ce manque de connaissances, la proposition de ce postulat, et je remercie la commission de son soutien, c'est effectivement que toute personne qui accède au statut de cycliste, entre autres à travers les subventions que la Ville de Lausanne verse – je vous rappelle donc que la ville de Lausanne verse une subvention pour ceux qui achètent un vélo électrique –, mais également pour ceux qui achètent un vélo non électrique, l'idée, c'est d'envoyer une sorte de pence bête, un vade-mecum, qui lui permette de comprendre comment circuler, quelles sont les règles importantes. Et puis pour ceux qui sont déjà automobilistes, le fait de recevoir ce vade-mecum, c'est aussi une fonction de rappel, et ça peut permettre même à certains, même à certaines personnes, qui sont syndiqués, qu'il faut s'arrêter quand on est en vélo à feu rouge. Donc voilà. Je vous remercie pour votre soutien par rapport à ce postulat, qui me semble être apolitique, donc qui va dans le sens d'un bien commun partagé par toutes les opinions politiques.

Mme Joëlle Racine (soc.) : – La Ville de Lausanne subventionne l'achat de vélos électriques dans des enseignes agréées Equiwatt, et ce postulat, comme l'a dit tout à l'heure mon préopinant, propose un vade-mecum et des explications de base sur des règles à circulation routière à l'intention des cyclistes heureux et heureuses qui acquièrent un vélo. En soi, ça peut pas faire de mal de recevoir quelques rappels de base des règles de la circulation routière, comme on l'a dit, pour sa sécurité et celles des autres, et donc le groupe socialiste soutient cette proposition et soutient donc le renvoi du postulat à la Municipalité.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Au nom du groupe des Verts, je réitère aussi le soutien au renvoi de ce postulat à la Municipalité. Il va sans dire que, comme n'importe quel usager de la route, les cyclistes doivent connaître et respecter les règles de la circulation. Les postulants ont tout à fait raison de souligner que c'est parfaitement indispensable à la sécurité de tous les usagers de la route, y compris des cyclistes eux-mêmes.

Cela étant, comme ça a d'ailleurs été relevé par l'auteur du postulat, comme l'indique ce postulat, son but, si je me réfère à son titre, c'est d'améliorer la sécurité des cyclistes. Et de ce point de vue là, il va sans dire que ce vade-mecum doit être remis aux cyclistes, mais il doit aussi être remis à d'autres, puisque la sécurité routière est l'affaire de toutes et tous. Et par conséquent, si on veut vraiment assurer la sécurité des cyclistes, il faut aussi distribuer ce vade-mecum aux automobilistes. Je me permets de souligner à cet égard que c'est ce que relève l'OFROU, qui a déjà élaboré ledit vade-mecum, cet excellent code de conduite pour et envers les cyclistes, qui confirme ce qui a été dit par le postulant, c'est-à-dire que la démarche est apolitique, puisque c'est un véritable code œcuménique, qui a été élaboré avec le concours de Pro Vélo, ainsi que de l'ACS et du TCS, qui constitue la référence concernant les règles de la circulation pour les cyclistes. Et il est rappelé dans ce document que l'attention particulière doit être accordée aux cyclistes, parce que ce sont des usagers sur la route les plus vulnérables, avec les piétons, bien sûr, et que c'est la raison pour laquelle les automobilistes doivent aussi connaître ces règles.

On soulignera aussi que, si on veut assurer véritablement la sécurité des cyclistes, la distribution d'un vade-mecum n'est pas suffisante. Il faudra évidemment, bien sûr, aussi envisager la possibilité d'une part de donner des cours aux cyclistes, ou en tout cas à certains d'entre eux pour les aider à circuler correctement. C'est l'objet du postulat « En selle ! » qui sera traité prochainement. Je signale aussi que l'OFROU a annoncé cet automne travailler un catalogue des compétences, capacités, et aptitudes nécessaires à la conduite de vélo électrique visant tout spécialement les aînés. Pour finir, on ne rappellera jamais assez que la sécurité des cyclistes dépend d'une infrastructure routière adaptée, que le meilleur moyen de protéger les cyclistes et les autres usagers de la route, c'est de réaffecter une partie de l'espace dévolu aux véhicules motorisés, à la mobilité douce, en posant comme règle de principe le 30 à l'heure en tout temps et sur toutes les routes lausannoises, comme le recommande désormais le Bureau de la protection des accidents. Cela fait, le vade-mecum sera juste une cerise sur le gâteau, nécessaire, mais complété par ces mesures tout aussi indispensables.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Le groupe PLR est absolument favorable au renvoi de ce postulat à la Municipalité. On remercie M. Moscheni de l'avoir rédigé. Je rappellerai au passage qu'il y a vingt-trois ou vingt-quatre ans – c'était au siècle passé –, j'avais déposé une motion à l'époque, le postulat n'existait pas, qui demandait à ce que les cyclistes s'habillent de manière à ce qu'on les

détecte. Et ces jour du mois de novembre ou mois de décembre, où il fait sombre relativement tôt, on se rend compte que c'est important. Ce serait un passage supplémentaire à ajouter à ce vade-mecum pour que les cyclistes vraiment s'habillent de manière à ce qu'on les détecte. Pour la petite histoire, cette motion avait été rejetée à l'époque par la gauche de ce plénum. C'est des petits souvenirs qui reviennent. Le groupe soutiendra totalement le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Egalement, cycliste, j'ai aussi une grande sympathie pour ce postulat. On remercie Fabrice Moscheni pour cette proposition.

Par un vade-mecum, on comprend bien qu'il s'agit d'information, donc à titre de prévention, à ne pas confondre avec de nouvelles directives ou de nouvelles règles, qui ne sont de toute façon pas de compétence communale. Le vade-mecum nous semble tout à fait pertinent, notamment pour les cyclistes qui n'ont pas de permis, donc pas de formation élémentaire du Code de la route. Les ambitions de cette initiative nous semblent donc très raisonnables, voire même modestes, comme l'ont dit d'autres personnes avant moi. La réponse municipale pourrait élargir le périmètre des destinataires à d'autres usagers de l'espace public, notamment des automobilistes, mais aussi des pilotes de trottinettes, électriques ou pas, d'ailleurs. Les Vert'libéraux soutiendront avec enthousiasme la prise en considération de cette initiative.

La discussion est close.

M. Mountazar Jaffar (soc.), rapporteur remplaçant : – En l'absence de M. Kulmiye, je vais rappeler les déterminations de la commission. 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Conseil, par une large majorité, avec 1 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Vers des radars sonores contraignant »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

M. Valentin Christe (UDC), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Séverine Graff (soc.) : – Sans surprise, évidemment, le groupe socialiste est extrêmement favorable à ce postulat qui avait été déposé par mon collègue Vincent Brayer et par un renvoi à la Municipalité. Les radars sonores nous semblent être une nécessité dans une ville qui, parfois, est devenue le lieu de rallyes urbains. Et donc, on se réjouit non seulement qu'il y ait davantage de radars pédagogiques qui soient posés, mais aussi, on se réjouit qu'on puisse amender en suivant la législation fédérale.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – Le postulat vise, d'une part, à installer davantage de radars sonores pédagogiques à Lausanne et souhaite, d'autre part, que la Ville agisse en faveur de radars sonores qui sont contraignants, au même titre que les radars vitesse aujourd'hui.

Ce postulat est soutenu à l'unanimité par le groupe des Verts et Jeunes Verts, dont plusieurs personnes l'ont consigné. D'ailleurs, le conseiller communal Vert Vincent Rossi avait déjà déposé un postulat similaire en 2018, demandant de lutter efficacement contre le bruit excessif, notamment par des dispositifs techniques. En effet, le bruit excessif est un fléau qu'il faut combattre. De multiples études ont démontré que le bruit rend malade. Les pics de bruit par exemple d'un moteur qui vrombit ou d'une moto qui démarre en trombe causent des réactions de stress et de réveil la nuit, ce qui augmente le risque de maladies cardiovasculaires, de dépression, de diabète et d'obésité.

Quand il s'agit en outre de bruits inutiles que l'on pourrait facilement éviter, il n'y a aucune raison de les tolérer.

Cela correspond à une forte attente de la population. Dans un sondage à Genève, 86% des personnes sondées souhaitaient plus de sanctions contre les excès de bruit sur la route. Cet avis est aussi partagé par la Confédération, qui entend agir contre le bruit routier inutile par différentes mesures, avec notamment la possibilité d'un retrait de permis de conduire en cas de récidive. Les radars acoustiques pédagogiques, qui indiquent le niveau de bruit en décibels, en vert ou en rouge, si un certain seuil est dépassé, peuvent sensibiliser les conducteurs à la problématique et doivent donc être multipliés.

En outre, nous nous rallions au souhait du postulant que les radars sonores serviront dans un futur proche également au contrôle, permettant d'identifier les véhicules altérés et les conducteurs fautifs. Des essais techniques sont déjà en cours à Genève avec le soutien de la Confédération. Dans un communiqué de presse du 22 juin 2023, le canton de Genève annonçait que, durant l'été, des équipements déjà éprouvés en France feront l'objet de tests pratiques dans le contexte genevois. Ces nouveaux développements justifient, à notre avis, le renvoi du postulat à la Municipalité pour compléter sur le point particulier des radars sonores le rapport-préavis du 30 juin 2022 sur la lutte contre le bruit excessif en réponse au postulat déjà mentionné de Vincent Rossi, que nous allons probablement aussi traiter ce soir.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Je vous informe que je remplace ma camarade Franziska Meinherz, qui n'a pas pu être là ce soir et que je vais lire le travail qu'elle a produit.

Elle a commencé par remercier, au nom du groupe Ensemble à Gauche, le postulant pour ce postulat que plusieurs de nos membres avaient co-signé. Apparemment, la circulation routière est la première source de bruit en Suisse et le bruit a des conséquences sanitaires qui peuvent être graves. Limiter les excès de bruit est un bon outil pour lutter contre le stress chronique, les maladies cardiovasculaires, les problèmes de sommeil qui peuvent résulter d'une exposition au bruit. Je crois que c'est ce qui vient d'être dit. Tout comme limiter les excès de vitesse, c'est un outil pour lutter aussi contre les accidents routiers.

Il est malheureux que la législation fédérale actuelle ne permette pas encore d'amender les excès de bruit pour la circulation routière. C'est d'autant plus important que la ville de Lausanne fasse tout ce qui est dans sa compétence pour limiter les excès de bruit. Les radars sonores pédagogiques en font partie. En plus, ainsi, il sera possible de faire des expériences qui permettront, on l'espère, à terme, d'élaborer une législation fédérale pour des radars sonores contraignants.

Cependant, il faudrait aussi réfléchir à d'autres mesures pour limiter les excès de bruit. Ainsi, tout comme l'acte d'actionner le klaxon sans raison, on pourrait aussi interdire l'acte de faire vrombir le moteur d'une voiture ou d'une moto, une pratique extrêmement bruyante et complètement inutile – touche personnelle, à part juste pour se la péter. D'autres mesures que la Ville met déjà en œuvre, et qu'il s'agit de continuer, incluent d'éteindre les feux rouges en pente, notamment pendant la nuit, pour éviter des démarrages bruyants. Enfin, nous espérons que la Municipalité se saisisse également de cette thématique de bruit pour inviter le Conseil des villes suisses de faire pression sur la Confédération pour qu'elle limite l'importation des véhicules et motos bruyants en privilégiant les véhicules et motos à moteurs plus petits et électriques.

Mme Alice de Benoit (V'L) : – Comme ça a été déjà dit à plusieurs reprises, le bruit routier est un fléau que de très nombreux citoyens lausannois subissent au quotidien, de jour comme de nuit, malgré l'amélioration due à la limitation de vitesse. Bien que la répression des excès du volume sonore ne soit malheureusement pas encore possible, un changement au niveau fédéral étant espéré à ce titre, la sensibilisation des usagers de la route au bruit engendré par leur déplacement nous paraît primordiale. L'intérêt d'utiliser des radars sonores se justifie ainsi pleinement pour des effets incitatifs. Nous estimons également qu'un soutien public aux discussions fédérales pour une évolution sur ce plan devrait être réalisé dès lors que les compétences communales sont limitées. Les Vert'libéraux voteront ainsi en faveur de la prise en considération de ce postulat et vous invitent à en faire de même.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Alors, à l'inverse de tous les groupes qui se sont exprimés jusqu'à présent, le PLR refuse le renvoi de ce postulat pour, en réalité, les raisons qui ont été évoquées par nos collègues. C'est-à-dire que les radars sonores contraignants ne sont pas encore

disponibles et il nous paraît donc que d'investir des fonds publics dans des radars pédagogiques sans pouvoir, en réalité, budgéter précisément le montant qui serait nécessaire au déploiement de ce postulat puisqu'on ne sait pas exactement où ces radars pourraient être utiles et où ils sont à même de produire de réels effets ne nous paraît pas raisonnable comme dépense. Nous voterons donc non.

M. Valentin Christe (UDC) : – Il y a quand même quelque chose d'assez cocasse dans ce débat à entendre Mme Graff nous expliquer qu'on se livrerait dans cette ville à des rodéos urbains quand on connaît les conditions de circulation dans cette même ville.

Quoi qu'il en soit, je relève quand même quelques-uns des points qui ont été évoqués dans ce débat. Le fait de vouloir que l'on amende les personnes qui se livrent au fait de faire vomir leur véhicule pour rien. Je rappelle que c'est déjà à l'étude, puisque le Conseil fédéral a mis en consultation une des modifications au niveau fédéral. La consultation avait lieu jusqu'en mars dernier, si je ne me trompe pas. Je ne sais pas exactement où on en est maintenant, mais enfin, ce postulat ne va rien changer là-dessus.

Quant au fait d'éteindre les feux rouges la nuit, comme l'a suggéré notre collègue d'Ensemble à Gauche, pour éviter les ralentissements qui sont suivis d'accélération, qui sont évidemment génératrices de bruit, je me permets peut-être de rappeler aux membres de notre Conseil qui ont la mémoire peut-être courte ou qui n'étaient pas encore dans cette assemblée que c'est précisément ce que notre collègue de groupe, Nicolas Di Giulio, avait déposé il y a déjà quelques années, et d'ailleurs ce à quoi la Municipalité avait donné suite. Comme quoi les bonnes idées, parfois, se sont proposées avec un peu d'anticipation du côté de l'UDC.

En ce qui concerne notre groupe, nous sommes assez réservés et partagés quant au sort qu'il conviendrait de donner à ce postulat, puisqu'au-delà des études qui, comme à l'accoutumée, n'ont pas manqué d'être invoquées dans ce débat, on peut tout de même s'interroger sur l'utilisation qui serait faite de ces radars sonores. Les excès de bruit doivent d'abord et avant tout être combattus par des mesures techniques, que ce soit au niveau du contrôle des véhicules ou au niveau des revêtements, puisqu'on sait qu'aux vitesses auxquelles on roule à Lausanne, c'est essentiellement le bruit des pneus qui génère beaucoup de bruit, au-delà des quelques vrombissements qui, effectivement, seront très vraisemblablement d'ores et déjà amendables prochainement par le biais des dispositions fédérales. Donc à ce niveau-là, l'appel du postulat à effectuer un lobbying au niveau fédéral tombe un peu à faux.

On peut peut-être aussi relever quand même qu'un grand coup de pédale sur l'accélérateur ne va pas forcément être entendu et ressenti de la même manière au milieu de l'avenue Vinet ou dans les constructions qui, à la Borde, font office, évidemment, de caisses de résonance que, par exemple, au milieu de l'avenue des Figuiers, qui est beaucoup plus dégagée. Donc il conviendra, évidemment, de tenir aussi de ces particularités locales dans le calibrage de ces instruments, si tant est qu'ils doivent un jour être déployés. Puis on notera quand même aussi que la topographie lausannoise, qui est très accidentée, c'est bien connu, nécessite de solliciter davantage les moteurs que dans une ville plate, comme c'est le cas, par exemple, à Genève. Donc notre groupe est évidemment très sceptique pour toutes ces raisons et s'abstiendra sur ce postulat.

La discussion est close.

M. Valentin Christe (UDC), rapporteur remplaçant : – La commission s'est déterminée de la manière suivante : il y a eu une majorité de 9 voix contre 3 oppositions et 1 abstention. Donc la majorité de la commission propose de renvoyer le postulat à la Municipalité.

Le Conseil, par 51 oui, 13 non et 8 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Denise Gemesio et consorts : « Lausanne la sportive néglige la natation »

Rapport

(insérer doc.)

Discussion

M. Louis Dana (soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Onaï Reymond (soc.) : – Le postulat souhaite élargir les horaires de piscine afin de mettre en avant la natation. En préambule, il est important de rappeler que les horaires actuels engendrent déjà une mobilisation du personnel bien plus tôt pour préparer l'ouverture. En outre, la séance de commission a eu lieu en mars 2022, donc six mois avant l'ouverture de la partie aquatique du Centre sportif de Malley, dont les horaires correspondent relativement à ce qui est demandé par la postulante. S'agissant des horaires de la piscine de Mon-Repos, le groupe socialiste va soutenir, dans un but de promotion de la natation, une analyse d'un éventuel élargissement des horaires de piscine en termes de personnel et de coût, tout en soulignant l'importance de la préservation des horaires de travail du personnel d'exploitation des piscines. Nous voterons donc pour un renvoi à la Municipalité.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Le postulat de notre ancienne collègue, Denise Gemesio, a pour objet de mettre en avant l'importance de la natation comme l'un des sports qui peut être pratiqué partout dans le monde, sans discrimination de classe, de sexe, ou d'ethnie. A Lausanne, toutefois, bien que la ville compte cinq piscines couvertes, dont une subit actuellement d'interminables travaux, on a parfois l'impression que ce sport est délaissé, notamment en matière d'horaires d'ouverture proposés à la population. Instaurer des horaires d'ouverture élargis, telle est la demande de Mme Gemesio dans son postulat. Cette proposition a recueilli un avis favorable de la majorité de la commission et, pour ces raisons, il apparaît donc désormais essentiel que la Municipalité nous présente un rapport-préavis digne de ce nom sur la natation. Pour ces raisons, le groupe PLR vous invite à accepter le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Mme Maurane Vouga (Les Verts) : – Le groupe des Verts et des Jeunes Verts va en partie s'abstenir ou accepter de renvoyer ce postulat à la Municipalité, mais avec quelques réserves.

Notre groupe est évidemment favorable à la pratique d'une activité physique régulière et souhaite donc permettre à la population lausannoise de profiter d'infrastructures dans ce sens. Néanmoins, un point de réserve avec le postulat concerne l'étendue des extensions d'horaires d'ouverture. En effet, il est essentiel de maintenir de bonnes conditions de travail pour les collaboratrices et collaborateurs qui œuvrent déjà avec des horaires et des cadences très contraignants.

Par ailleurs, comme dit par ma préopinante lors du dépôt du postulat et de la séance de commission, la piscine de la Vaudoise Arena n'était pas encore inaugurée et aurait pu absorber une partie des usagers de la piscine de Mon-Repos. Il serait donc intéressant que la Municipalité puisse nous donner quelques chiffres concernant la fréquentation des différentes piscines couvertes après plus d'une année d'exploitation de la piscine de Malley. On pourrait également profiter de la prochaine réouverture de la piscine de Mon-Repos en septembre 2024 pour mettre en place un sondage de satisfaction sur les installations, les horaires, etc. Enfin, le maintien des tarifs d'entrée a été plusieurs fois relevé en commission et il serait important de les garder abordables, notamment pour les familles ou personnes à bas revenus.

La discussion est close.

M. Louis Dana (soc.), rapporteur : – La commission s'est prononcée par 8 oui, 0 non et 4 abstentions pour le renvoi de ce texte à la Municipalité.

Le Conseil, par 55 oui, 1 non et 17 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Mendicité à Lausanne - Où en est-on ? »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Séverine Graff (soc.), rapportrice remplaçante : – Il n'y a rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Tout d'abord, il faut reconnaître qu'il y a quelques demandes légitimes dans ce postulat. Étudier l'évolution de la situation actuelle de la mendicité dix ans après l'étude que le Service de la protection de la jeunesse du Canton de Vaud avait confiée à la Haute école de travail social et de la santé paraît fondamentalement utile.

Néanmoins, pour ceux qui ont lu avec attention ce postulat, il contient plusieurs affirmations et sous-entendus qui sont extrêmement problématiques. Le postulat, dans l'une de ses conclusions, formule la demande qu'une étude, et je cite « sur les démarches que la municipalité entreprend pour éviter que ne réapparaisse à Lausanne une mendicité agressive ou de réseau ». On rappelle que l'étude de la Haute école de travail social que j'ai citée, menée en 2012, concluait précisément qu'il n'y avait pas de réseau de mendicité dans le Canton de Vaud.

Le postulat, ici, se livre à la diffusion sans vergogne de stéréotypes contre toute une partie de la population qui est déjà régulièrement stigmatisée et discriminée. Il n'est pas tolérable, dans des initiatives de conseillers communaux, de trouver un tel discours qui contribue à diffuser des idéologies aussi sordides. D'autant plus que, dans le cas d'espèce, le postulat pourrait inspirer à la Municipalité, qui a parfois une sensibilité plus ou moins restreinte sur cette thématique, un renforcement de sa politique anti-mendicité que ce Conseil communal a déjà dénoncé lors d'une interpellation qui avait mené sauf erreur le conseiller M. Ilias Panchard. Je vous suggère, pour ces raisons, de vraiment classer ce postulat avec force, pour que ça fasse office d'exemple. Nous ne tolérons pas des propos qui s'apparentent à du racisme dans ce Conseil communal ni dans aucun de ses écrits.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je m'étonne un tout petit peu de la réaction survoltée de mon collègue Dupuis s'agissant d'un postulat qui, au fond, demande une continuité par rapport à ce qui avait déjà été décidé à l'époque au niveau lausannois.

S'agissant de la politique au sujet de la mendicité, c'est la politique qui avait été menée en adéquation avec les règles qui ont été posées et décrites par la CEDH, qui a dit qu'on ne peut pas interdire la mendicité dans une commune. Sous l'angle de la proportionnalité, ce n'est pas acceptable. En revanche, si la mendicité est interdite en fonction de certains critères, que ce soit des critères de lieu, d'endroit et de fréquence, c'est possible. Et donc, ce que demande le postulat Carrel, au fond, c'est de pouvoir remettre ce qui était déjà fait à l'époque, à savoir une mendicité interdite pour ce qui est de la mendicité organisée, et je pense qu'à ce niveau-là, tous les groupes politiques étaient d'accord sur le fait que, quand on parle de mendicité organisée, à savoir quand on exploite des personnes pour leur demander de mendier en vue d'obtenir des avantages financiers pour un groupe de personnes et non pas pour eux-mêmes, cette mendicité-là doit être prohibée, semble-t-il, de la même manière que la mendicité qui vise à utiliser des enfants en vue et afin d'attirer la pitié des passants doit aussi être interdite. Et c'est cette mendicité-là que visait le postulat. En aucun cas, le fait de mendier dans la rue pour les personnes qui sont dans le besoin n'était visé par ce postulat. L'interdiction de la mendicité généralisée n'était pas visée par le postulat. Donc il ne faut pas dévier le contenu du texte, qui était clair. Il suffit de le lire pour le comprendre.

S'agissant de la position de la Municipalité au sujet de la mendicité, elle a été exprimée de manière très claire dans la consultation qui avait été demandée et faite par le Canton de Vaud. La Municipalité avait réitéré sa volonté d'interdire la mendicité, encore une fois, organisée, ciblée dans certains endroits, pour aussi permettre aux personnes qui ne souhaitent pas être dérangées,

finalement, par la mendicité active, de pouvoir circuler sans être dérangées. Donc à ce niveau-là, la Municipalité, me semble-t-il, a déjà exprimé clairement son intention vis-à-vis de la mendicité. Encore une fois, ce texte, le texte Carrel, vise uniquement à clarifier, finalement, la position lausannoise, qui s'inscrivait déjà dans le cadre demandé par la CEDH. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous encourage naturellement à renvoyer à la Municipalité le postulat Carrel.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Alors, ce postulat date un peu. Après, il n'a toujours rien d'étonnant. C'est un postulat PLR, adressé à un municipal PLR sur un sujet qui vous permet peut-être de vous rendre peut-être un peu spécifique ou quelque peu originaux. Ça date d'un certain nombre d'années. On a vu encore une communication du PLR Vaud pendant les élections fédérales, où même un conseiller national déclare qu'au final, il pourrait potentiellement ne pas être très inquiet ou inquiet en cas de non-respect de la CEDH, ou en tout cas, si un cas est de nouveau condamné par la CEDH. Ça montre un petit peu une certaine dérive au niveau cantonal. Aussi, il faut le dire, d'un certain nombre de députés qui auront l'occasion, j'y reviendrai plus tard, de discuter de cela, parce qu'évidemment, on s'inscrit dans un cadre cantonal qui, ensuite, est appliqué dans un cadre réglementaire au niveau de la Ville de Lausanne. Un certain nombre de députés, d'ailleurs, je le dis au passage, qui viennent souvent aussi de districts qui n'ont a priori pas beaucoup de mendiants et de mendiants sur leur territoire, mais par contre, qui décident d'un certain nombre de règles évidemment qui s'appliquent à Lausanne, sur lesquelles le Conseil communal a un peu moins d'emprise.

Donc on attend maintenant, évidemment, ce cadre cantonal. Je l'ai dit, le Grand Conseil discutera bientôt sur un projet relativement équilibré, je peux le reconnaître moi-même, développé par une majorité du Conseil d'Etat sous la houlette des conseillers d'Etat Métraux puis Venizelos. Peut-être quand même rappeler, ça a été quelque peu abordé par notre collègue Dupuis. Ce qu'on a quand même, depuis, c'est une consultation cantonale. La Municipalité nous dit publiquement qu'elle n'a pas vraiment à tenir compte des résolutions ou des positions votées par le Conseil communal sur cette question. Je peux tout à fait l'entendre. C'est sa responsabilité, évidemment, de répondre aux consultations cantonales. Ça permet quelques échanges publics relativement animés. Par contre, ce qui est assez intéressant dans cette résolution que nous avons adoptée à une voix près par la voix de la présidente à l'époque. Ça montre quand même qu'au niveau du Conseil communal, on a une majorité qui ne suit pas la position adoptée par une majorité de la Municipalité. Et je pense que c'est quand même ça, l'enjeu fondamental. On aura l'occasion d'en discuter au niveau réglementaire, mais je pense que je peux dire ici qu'on a un engagement plus que critique de la part du groupe des Vertes et des Verts, car évidemment, ce projet est ensuite porté par une majorité de la Municipalité.

Cette résolution demandait une chose simple. Elle demandait de ne pas aller plus loin que le cadre cantonal proposé par le Conseil d'Etat. Donc au final, évidemment, ce seront les députés qui décideront de ce cadre final, mais c'était aussi un moyen, évidemment, de pousser dans le cadre du débat pour dire que nous sommes la ville principale, ou en tout cas la ville principalement concernée par ces questions, et je crois qu'on a une dérive depuis quelques années, parce qu'historiquement, on voit qu'il y avait eu historiquement beaucoup plus de contacts avec des associations, avec des organisations, où on avait quand même une approche historique qui était différente, et là, je me porte en faux avec ce que dit notre collègue Bérard. Je pense qu'on avait un consensus à l'époque – alors, elle était au Conseil communal, moi, pas – qui était tout à fait différent.

Vous prenez une carte, et je le ferai lors du débat que nous aurons dans ce Conseil d'ici quelques mois, si vous prenez les mesures actuellement défendues par la Municipalité dans sa réponse à la consultation cantonale, vous avez ni plus ni moins une forme d'interdiction quasi généralisée dans le centre-ville de la Ville de Lausanne. Et je pense qu'il faut quand même ici avoir une certaine honnêteté. La mendicité se pratique là où vous avez de l'argent en circulation. Depuis le Covid, on sait qu'il y a évidemment de moins en moins d'argent liquide qui est à disposition, qui est en circulation, et si vous l'interdisez à peu près à tous les endroits où vous avez un certain nombre d'interactions avec de l'argent liquide, vous arrivez de facto à une situation, évidemment, pas d'un point de vue juridique, mais d'un point de vue concret, d'un point de vue politique, je crois qu'on fait de la politique ici aussi pour des choses concrètes, on peut tout à fait décider un certain nombre de règles, mais il faut regarder comment est-ce qu'elles s'appliquent sur le terrain. Et je pense que si vous regardez comment elles s'appliquent, vous avez une interdiction qui est beaucoup plus large. Je m'arrête ici.

Par contre, ce que je prends comme pari aujourd'hui, c'est qu'avec un cas comme ça – on aura l'occasion d'en débattre à nouveau – vous pouvez être sûr qu'une application comme souhaité par la Municipalité actuellement finirait à la CEDH. Et vous pouvez être quasiment sûr que ce règlement, que cette loi serait de nouveau cassée. Et je pense que ça, c'est quand même quelque chose qu'il faut qu'on reconnaisse aujourd'hui. Sur ce postulat, je pense qu'une majorité du groupe des Vertes et des Verts va le renvoyer à la Municipalité. Je crois qu'il y a un certain nombre de demandes sur l'étude qui peuvent être tout à fait intéressantes, mais je pense que, vu les délais de réponse de la Municipalité, on aura l'occasion de débattre de l'application de la nouvelle loi cantonale bien avant d'avoir la réponse à ce postulat. Et je pense que là-dessus, nous resterons assez combatifs.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Je vais probablement arriver comme un cheveu sur la soupe. C'est juste que j'avais envie de réagir aux propos de Mme Bérard quand elle a parlé de mendicité organisée et expliquait que c'était le fait d'envoyer d'autres personnes mendier, pas pour eux-mêmes – quelque chose comme ça. Donc du coup, je voulais juste expliquer que les familles roms, c'est des familles. Généralement, ils n'envoient pas quelqu'un, c'est qu'il y a, par exemple, le papa, il va mendier à un côté, la maman, elle va ailleurs, grand-frère, il va là-bas, petite sœur, elle va à un autre endroit. Peut-être que ça, on peut considérer que c'est envoyer quelqu'un mendier, mais pas pour lui, mais en fait si, ils mendient tous pour eux. C'est juste que j'ai l'impression qu'il y a une sorte de méconnaissance un peu de comment fonctionnent les familles roms qui sont ici. Puis du coup, les enfants qui mendient, qui sont tout petits, c'est triste, mais en fait, c'est juste leur réalité. Donc voilà.

Mme Derya Celik (soc.) : – Depuis une dizaine d'années, cette problématique de la mendicité est au sein du Conseil communal, avec une décision, en 2013, interdisant la mendicité dans certains endroits. Cette interdiction a été adoptée également au niveau cantonal à Genève, mais une décision de la Cour européenne des droits de l'homme en 2021 a invalidé cette loi, la rendant inapplicable à Genève et, par extension, à Vaud. Le Parti socialiste de Lausanne envisage de renvoyer cette question à la Municipalité en raison de l'incertitude actuelle sur la situation de la mendicité dans la ville.

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Cela fait de nombreuses années que l'UDC se préoccupe de la dégradation de la situation en matière de mendicité dans le Canton de Vaud, et à Lausanne en particulier.

En 2012, ce Conseil communal avait voté un règlement largement inapplicable, prétendant en effet s'attaquer à la mendicité dite « par métier ». A peu près en même temps, l'UDC Vaud débutait la récolte de signatures en vue d'une initiative cantonale demandant l'interdiction de la mendicité sur le territoire vaudois. Le succès de cette démarche avait bien montré le ras-le-bol de nos citoyens. Cette initiative avait abouti, puis avait été acceptée en 2016 par le Grand Conseil. Tout cela s'est déroulé avant que notre bien-aimé CEDH ne vienne s'immiscer dans les affaires helvétiques.

Suite au fameux cas genevois, tout ce qu'on a fait a simplement été balayé d'un revers de main. Depuis, nous voyons une recrudescence de mendiants dans nos rues avec toutes les nuisances qui s'en suivent. Dernièrement, et comme l'a été précisé par Mme Bérard, il nous a été aussi signalé que l'on voit de plus en plus de mendiants qui n'ont pas l'air vraiment adultes. Et c'est franchement intolérable de savoir qu'il y a des mineurs qui font la manche.

Maintenant, le Canton essaie de bricoler une loi boiteuse d'interdiction de la mendicité dans certains endroits, comme les arrêts de bus, les bancomats, etc. On ressuscite aussi la limite de distance. Bonne chance pour l'appliquer concrètement. Il est regrettable, notamment, que l'interdiction de la mendicité sur les marchés ne soit pas proposée dans le projet de loi cantonale, alors que c'est un vrai problème ici, à Lausanne. L'UDC souhaite alors que l'ensemble du Canton de Vaud prenne exemple sur celui de Bâle, où, dans le respect de la décision de la CEDH, il y a une interdiction partielle de mendier, c'est-à-dire l'interdiction de la mendicité organisée dans certains lieux publics, et, dans le cas de non-respect, la confiscation des valeurs obtenues par la mendicité organisée.

Ce postulat dont nous discutons arrive franchement au bon moment pour faire pression sur le Grand Conseil, qui doit enfin prendre ses responsabilités et voter une loi qui ne soit pas une loi alibi, mais une loi qui permette réellement de régler ce problème. L'UDC vous invite alors à accepter ce postulat dans l'esprit de mettre la pression sur les autorités cantonales.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je voulais simplement répondre à notre collègue Ilias Panchard, qui semble préjuger déjà que l'application que fera la Municipalité de Lausanne d'une loi qui n'a pas encore été soumise au Grand Conseil et qui n'est pas encore votée sera, selon ses mots, vraisemblablement contraire à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme.

Alors, je voulais vous préciser, monsieur Panchard, qu'il existe, en particulier outre-Sarine, des contrées qui se sont saisies bien avant le Canton de Vaud de la question de la mendicité, puisque, comme vous le savez, la Cour européenne des droits de l'homme reconnaît que la mendicité, en particulier certaines formes dites agressives ou organisées, sont dérangeantes pour les passants, les utilisateurs du domaine public et les commerçants, et qu'il s'agit de coordonner tout ça pour que tous les droits fondamentaux soient appliqués de manière proportionnelle.

La Ville à laquelle je fais référence, le canton, en l'occurrence, c'est le Canton de Bâle-Ville, dont la loi, qui ressemble de manière assez significative au projet de loi du Conseil d'Etat vaudois, et je dirais presque qui ressemble encore plus à la consultation de la Municipalité de Lausanne sur ce projet de loi, a été jugée conforme à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme par le Tribunal fédéral.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Ce problème avec la mendicité à Lausanne, ça fait vingt ans qu'on revient là-dessus sans cesse. Alors, je dirais simplement une chose, c'est que l'Europe a tout fait pour essayer d'intégrer ces personnes, surtout chez elles, en versant des millions. L'Europe l'a fait, la Suisse aussi et Lausanne, du temps du municipal Tosato, qui est même allé sur place pour voir si notre argent est bien utilisé.

Le problème aussi de la Cour européenne des droits de l'homme, c'est qu'elle est intervenue à propos d'une dame de 28 ans, illettrée, sans métier. Je rappellerai simplement un fait, c'est qu'en fait, ces personnes dépendent des accords de Schengen. Donc, au principe, ils ont le droit de venir en Suisse ou en touriste, ou chercher du travail, sinon, ils doivent partir. Alors, on demande aux Suisses de respecter la loi, alors qu'elle n'est jamais appliquée dans ce domaine. Je trouve que ce n'est pas très correct, d'autant plus que l'UDC, comme l'a dit ma camarade Patrizia Mori, avait récolté sur le moindre problème les parafes pour arriver à régler une fois pour toutes tout ce qui est lié à ce harcèlement quotidien et partout.

D'autre part, vous avez des dames qui mendient tout près d'ici, à la rue de la Madeleine, par exemple. Je me suis laissée dire qu'elles avaient des appartements à disposition à la Bourdonnette, elles sont entretenues entièrement, elles vont chez le médecin, à l'hôpital, le dentiste, alors que les Suisses n'arrivent plus à se payer ce genre de choses. Donc j'aimerais savoir aussi combien elle se fait à côté de toutes ces largesses.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Assez rapidement, vous le savez, on aura l'occasion d'en discuter assez prochainement. Simplement, deux questions à la droite, qui se reposeront par la suite. La première est, que faire des dizaines, des centaines d'amendes non payées ? C'est exactement la situation qui va se produire, qui s'est produite à l'époque, qui s'est produite à Genève. Et à cette question, personne dans les autorités au niveau exécutif ne nous répond, alors que c'est quand même l'enjeu principal.

La deuxième c'est quand même la question du rôle de la police. Vous pouvez mettre en place un cadre. Alors si vous communiquez bien, il aura peut-être un certain impact, mais je crois qu'en ce moment, je ne suis pas sûr que le rôle de nos policières et de nos policiers soit de mesurer des distances entre des bancomats, des marchés, des lieux culturels, des magasins et des personnes mendiantes. Alors tout le débat actuel, ou en tout cas la pression de la Municipalité, consiste à mettre une distance, ou en tout cas à pousser les députés, je le dis pour la plupart pas concernés par la situation d'ailleurs, à mettre une distance dans la loi de 2 mètres, 3 mètres, 4 mètres, 5 mètres. On ne sait pas exactement comment cette distance est définie. Par contre, ce qu'on sait, c'est que ça mène à une interdiction beaucoup plus large.

Je crois que dans une ville où il y a déjà fallu une année, une année et demie, deux ans pour avoir une présence policière plus grande à la police, je pense que les priorités en termes de présence policière et de travail et de difficultés à faire exercer par la police un certain nombre de missions, je pense que les priorités sont ailleurs. Et à titre personnel, au final, je m'abstiendrai sur ce postulat pour ne pas questionner cette dérive.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je me permets de reprendre la parole, monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers et conseillers communaux, pour rappeler un certain nombre de points qu'il me semble nécessaire de faire à cet égard.

D'abord, plusieurs conseillers et conseillers communaux utilisent le mot « dérive ». Pour moi, la dérive, c'est accuser un postulat de véhiculer du racisme, alors que le conseiller communal qu'il a déposé, comme président, ne peut pas répondre à de telles accusations et qu'il s'est limité dans le texte de sa demande à citer la CEDH. Ça ne va pas en termes de débat. Il a tout mon soutien.

D'autre part, on est quand même étonnés d'un certain nombre de remarques. La loi bâloise, précisément, mentionne des distances et mentionne l'interdiction de la mendicité dans les marchés. J'aimerais aussi dire, contrairement à ce qui a pu être exprimé de façon très étonnante, l'exploitation familiale, l'exploitation des enfants par leur propre famille, ça existe et ça doit être combattu. Notre société ne tolère pas le travail des enfants. La place des enfants, c'est à l'école. Et on ne peut pas relativiser cette situation pour des motifs même bienveillants. Il n'y a pas d'autorisation de la mendicité des enfants à Lausanne. Et chaque fois que des cas pourraient apparaître, la police interviendrait avec force.

Je suis aussi un peu étonné que l'on considère que les députés vaudois n'ont pas à se prononcer sur des activités qui sont hors de leur circonscription électorale. Non, le Grand Conseil se prononce sur l'ensemble des affaires qui touchent toutes les Vaudoises et les Vaudois et la population de ce Canton. C'est comme ça que nos institutions fonctionnent. Pour le reste, comme d'habitude, la Municipalité ne se prononce pas sur le renvoi du postulat, mais il se contente de demander une étude dans le cadre d'un débat qui sera tranché par l'autorité cantonale et qui appellera, à l'évidence, un certain nombre de positions complémentaires de la Ville.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Oui, puisque je suis interpellé directement, je me permets de réagir à nouveau. J'ai cité le postulat, donc vous ne pouvez pas me m'accuser d'avoir inventé ces propos. Le postulat dit « risque de réapparaître » – le mot « réapparaître » est écrit noir sur blanc – « à Lausanne, une mendicité agressive ou de réseau ». Et je répète que la seule étude scientifique qui a été menée dans le Canton de Vaud à ce sujet a conclu qu'il n'y avait pas de réseau de mendicité dans le Canton.

De plus, vous affirmez dans le postulat, et ces propos sont repris par le municipal, qu'il y a de l'exploitation. La même étude conclut il y a dix ans qu'il n'y a pas d'exploitation des enfants dans les réseaux de Roms présents dans le Canton de Vaud. Donc, aujourd'hui, deux choses l'une, soit vous acceptez, et je parle ici à tous les membres de ce Conseil, qu'on écrive des postulats où on diffuse dedans des idées qui sont sciemment fausses, qui ont sciemment été réfutées par une étude qu'a commandité l'ordre constitutionnel supérieur et qui contribue à une stigmatisation d'une partie de la population, soit on accepte ça, soit on fait la seule chose qui est raisonnable, qui est de classer ce texte qui n'est pas OK du point de vue de l'idéologie qu'il véhicule. Et c'est ce que je vous conseille de faire par respect de votre serment de conseillers communaux et de conseillères communales.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je vais être assez rapide, je vous rassure. Je ne vous comprends pas, monsieur Dupuis. De nouveau, le postulat dit « de mendicité agressive ou par réseau ». Il y a un « ou ». Notre cher président parlait de mendicité agressive ou par réseau. Il y a eu de la mendicité agressive, après, réseau ou pas, ça, il ne peut pas le dire. Par contre, vous, vous nous dites qu'il n'y a pas eu de mendicité pas réseau et, deux secondes après, vous avez expliqué qu'il y a des réseaux de Roms qui mendient. Donc, est-ce qu'il y a réseau ou est-ce qu'il n'y a pas réseau ? Il faudrait quand même savoir.

La discussion est close.

Le Conseil, par 46 oui, 14 non et 14 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Vincent Brayer « Sans électricité en hiver ? Est-ce encore possible ? »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

M. Vincent Vouillamoz (V'L), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Roland Philippoz (soc.) : – Comme l'a écrit Vincent Brayer, notre collègue qui a depuis démissionné de notre Conseil, pour les familles aux finances les plus précaires, régler l'entier de ses factures en temps et en heure peut relever du parcours du combattant, celle de l'électricité plus particulièrement, ceci d'autant plus que, depuis le dépôt du postulat début 2022, les coûts de l'électricité ont augmenté de manière très significative.

Le postulant souhaite que la Municipalité recherche des alternatives aux coupures lorsque les ménages se retrouvent en difficulté de paiement, par exemple en mettant en place une mesure dite de limitation de la puissance maximale délivrée, avant de procéder à une coupure. EDF a instauré en France une mesure de ce type. Le postulant propose également que soit instaurée une trêve hivernale pour la clientèle en difficulté.

La mise en contact par les Services industriels avec le Service social afin de proposer un suivi aux personnes en défaut de paiement est également souhaitée, bien sûr avec l'accord des personnes concernées en raison du respect de leur sphère privée. Comme nous l'a assuré la Municipalité en commission, la plupart des cas litigieux sont réglés par les Services industriels avant la coupure, mesure qui est parfois perçue comme inévitable. Bien que le nombre de coupures soit peu important compte tenu du nombre d'utilisateurs, ces situations qui compliquent gravement la vie des personnes déjà précarisées sont difficilement acceptables. Comme la majorité de la commission l'a fait, et ce, bien avant les difficultés économiques qui se sont accentuées depuis une année, le groupe socialiste vous encourage à soutenir le renvoi de ce postulant à la Municipalité.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Alors, effectivement, si une personne n'honore pas ses factures, les SIL ne disposent d'aucun moyen de distinguer si cette personne est réellement en situation économique précaire ou s'il s'agirait d'un mauvais payeur fortuné qui attendrait un troisième rappel pour envisager d'honorer son dû. Donc les retards de paiement ne permettent pas de connaître l'éventuelle précarité énergétique des personnes concernées.

C'est l'intention du postulant, qui est bien intentionné dans ce sens-là, mais qui, à notre avis, ne frappe pas à la bonne porte. Que diriez-vous si les SIL, en trahissant toute protection des données, distribuées aux services sociaux, communaux ou cantonaux, la lisent des mauvais payeurs ? Ou alors, voudrait-on accorder aux SIL le libre accès sur la déclaration d'impôt de toute sa clientèle pour contrôler si c'est la situation économique d'une personne qui justifierait potentiellement son défaut de paiement ? Donc, sous couvert d'un postulat, nous avons, à notre avis, plutôt une interpellation à laquelle le rapport de commission répond de façon exhaustive. Oui, les SIL accordent déjà des arrangements de paiement très souples, ils sont détaillés dans le rapport. Oui, les SIL se rendent en personne au domicile des personnes qui sont en souffrance et qui n'ont toujours pas honoré leur facture après un troisième rappel pour les inviter à solliciter l'aide sociale en cas de besoin. Et oui, les SIL enquêtent et patientent plusieurs mois avant de couper le courant, ce qui, le cas échéant, aboutit systématiquement, d'ailleurs, au paiement dans les quarante-huit heures, et c'est bien ainsi.

Sans parler de l'amalgame trompeur dans le postulat qui veut nous faire croire que la coupure de l'alimentation et d'électricité en hiver priverait des personnes précaires de leur chauffage. C'est un raccourci, en fait, qui est sans fondement, sauf peut-être pour les rarissimes ménages lausannois chauffés directement à l'électricité. En fait, ce sont les propriétaires qui reçoivent et payent les factures de chauffage, que ce soit le gaz fossile revendu par les SIL ou le chauffage à distance, un peu moins fossile, qu'ils délivrent. Nous vous invitons donc de refuser la prise en considération de ce postulat qui ne permettra en aucun cas d'aider les personnes souffrant de précarité économique

et encombrera l'administration des SIL. Nous préférons les laisser travailler sur des projets et rapports qui permettront effectivement de décarboner Lausanne.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Ce postulat pose de bonnes questions et nous permet d'avoir de bonnes indications sur la situation et les pratiques de la Ville. Heureusement, aujourd'hui, peu de personnes sont concernées par cette problématique, mais l'anticipation est plutôt bienvenue.

Il est nécessaire de se rendre compte que ce qui coûte le plus cher actuellement, c'est la chaleur et non pas l'électricité, sauf en cas de chauffage électrique, évidemment. Les Services industriels, comme on nous l'a déjà dit, ne peuvent intervenir que sur l'électricité, mais n'ont aucun moyen de le faire en ce qui concerne le chauffage, le gaz et le CAD. Le postulat parlait beaucoup d'hiver, mais dans ces cas-là, les prestations sont facturées au bâtiment, à la gérance ou au propriétaire et non pas au locataire. Donc le chauffage est compris dans les charges.

Comme on nous l'a aussi expliqué, en cas de coupure d'électricité, celle-ci ne se fait pas d'un coup. Il y a d'abord des rappels, puis une visite sur place pour déjà proposer des arrangements de paiement et s'il y a une coupure, son but est essentiellement de provoquer une réaction et inciter le locataire à se présenter au SIL, prévoir un plan de paiement et rétablir le courant directement. C'est pourquoi le courant n'est jamais coupé avant un week-end ni pendant trois semaines en fin d'année.

Au vu de la loi sur la protection des données, il n'est pas possible aux Services industriels de s'adresser directement au Service social sans l'accord de la personne concernée. C'est pourquoi, en cas de coupure, encore une fois, cette coupure permet de créer un contact permettant de trouver des solutions à plus long terme pour les prochains problèmes, pour réduire les factures. En envoyant ce postulat à la Municipalité, les Verts et les Jeunes Verts la sollicitent pour pouvoir trouver encore d'autres pistes pour lutter contre la précarité énergétique.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Il va de soi que toute créance doit être honorée. Cela étant, je l'ai dit en commission et je le redis ce soir en plénum, couper l'électricité, couper une prestation essentielle est une mesure extrêmement violente. Et en ça, je dois avouer qu'à titre personnel, j'ai eu et j'ai toujours extrêmement de sympathie à l'égard de ce postulat.

Cela étant, il faut, c'est détaillé dans le très bon rapport de commission, mais il faut peut-être rappeler la procédure qui est suivie par les SIL. Donc la facture est émise. Sauf paiement, quinze jours après, un premier rappel est envoyé, suivi d'un second rappel environ un mois plus tard et, enfin, dernier rappel, deux mois après l'émission de la facture. En effet, comme ma collègue Anne Berguerand vient de le détailler, et c'est ce que la direction des SIL nous avait expliqué en commission, le fait de couper l'électricité a principalement comme vocation, et avec un taux de succès qui est aussi détaillé dans le rapport, mais qui est extrêmement bon, d'entrer en contact avec les personnes qui n'ont pas honoré leur facture et de leur proposer un plan de paiement.

L'exemple que j'avais pris en commission et qui me semblait frappant, c'était celui des entreprises – ça vient du privé, comme quoi le privé ne fait pas toujours tout faux. Les entreprises de téléphonie, elles, avant de couper une prestation, qui est aussi à l'heure actuelle une prestation qui m'apparaît essentielle, proposent d'office un plan de paiement. Ce que j'avais demandé à M. Company, c'était pourquoi les SIL ne le faisaient pas avant de couper la prestation. Et la réponse qui m'avait été apportée, c'était précisément que de couper la prestation permet d'entrer en contact avec ces gens. En ce sens-là, il me semble que ce postulat ne doit pas être renvoyé à la Municipalité.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – A l'UDC, nous sommes assez sensibles à ce postulat. Effectivement, le fait de couper l'électricité à quelqu'un, c'était vraiment une action extrêmement violente. L'électricité qui est quand même une chose absolument nécessaire dans notre société pour de multiples raisons.

Je voudrais quand même rappeler ici quelques chiffres. On parle beaucoup des SIL, mais les SIL, c'est quand même 54 millions de bénéficiaires, mais surtout 30 millions de taxes sur l'électricité : 30 millions de taxes, en termes de taxes communales, c'est cinq fois supérieur à ce que les autres GRD, donc les autres distributeurs d'électricité en Suisse, facturent à leurs clients. Donc, mesdames et messieurs, aujourd'hui, on a quand même une situation assez ubuesque où les SIL, qui sont dirigés par la Municipalité de la Ville de Lausanne, sont en train de paupériser les Lausannoises et les Lausannois à travers des taxes qui sont largement obèses, je dirais surdimensionnées par rapport à ce qui se passe dans les autres parties de la Suisse.

Donc c'est vrai que là, par rapport à ça, nous, ce que l'on souhaiterait, dans le cadre d'un postulat, c'est compliqué, effectivement, de faire une résolution, mais en tout cas, notre vœu serait que les SIL aillent dans le sens d'être un peu plus raisonnables et que ces taxes, qui sont énormes, soient suspendues. Donc qu'il y ait un moratoire sur les taxes sur l'électricité pendant au moins deux ans, le temps que la situation, les prix de l'électricité baissent sur les marchés, ce qui est en train de se passer. Mais effectivement, suspendre ces taxes pendant quelques années. Deux ans, par exemple, seraient, je pense, quelque chose de raisonnable, donc dans ce sens-là. Et en posant ce vœu, une majorité de l'UDC soutiendra ce postulat.

La discussion est close.

M. Vincent Vouillamoz (V'L), rapporteur : — Alors, par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, la commission recommande la prise en considération.

Le Conseil, par 51 oui, 21 non et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Patrizia Mori : « Les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir se déplacer »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur remplaçant : — Je n'ai rien à ajouter à l'excellent rapport de notre ancien collègue Hubler. Et puisque j'ai la parole, plutôt que de la reprendre, est-ce que je peux, derechef, vous donner la position du groupe PS ?

La discussion est ouverte.

M. Yvan Salzmann (soc.) : — La question soulevée ici par la postulante est loin d'être sans intérêt, même si les solutions évoquées par la postulante ne sont pas sans poser un certain nombre de problèmes, qui pourraient être traités par la Municipalité. A l'instar de la commission qui a accepté la prise en considération du postulat de Mme Mori, le groupe socialiste vous propose de le renvoyer à la Municipalité.

Nous considérons, par ailleurs, positivement, le vœu voté à l'unanimité par la commission, le vœu qui a cette teneur : la commission émet le vœu d'ouvrir le droit aux transporteurs spécialisés, genre transport handicap, l'usage des voies réservées aux transports publics, du moins à certaines heures ou conditions.

Mme Patrizia Mori (UDC) : — Merci, monsieur Salzmann, pour ces précisions. Je vais reprendre mon texte comme je l'ai écrit.

Comme on sait, la Ville de Lausanne se donne énormément de moyens pour devenir une ville verte, en favorisant la mobilité douce et active, en supprimant les places de parc, en mettant des limitations, etc. On connaît la musique. Malheureusement, il y a des personnes pour qui la mobilité ne peut pas être douce ou active, mais elle est plutôt dure et passive, si je continue dans les termes. Certains handicaps mentaux ou physiques, certaines maladies chroniques ou encore une personne âgée ne vont pas avoir d'autre choix que d'utiliser un véhicule. Donc ça peut être un véhicule privé, mais ça peut être aussi un transport handicap ou d'autres prestataires, comme on en voit de plus en plus.

Comment ça se passe ? C'est très simple. Sous ordonnance d'un médecin, on peut demander un macaron handicap, qui est personnel. Il est au nom de la personne à mobilité réduite et peut être

utilisé dans son véhicule ou dans le véhicule de quelqu'un d'autre, par exemple celui de l'accompagnant. Dans l'idéal, il faudrait aussi préciser le numéro de plaque.

Sachant qu'il est de plus en plus difficile de traverser la ville en voiture de manière efficace, j'ai proposé par ce postulat de laisser les personnes détentrices de ce fameux macaron la possibilité de transiter par les voies des bus et des taxis. Alors, ça ne serait pas simplement le fait d'avoir le macaron qui en donne l'accès ou non. L'idée reste qu'il faudrait s'inscrire personnellement auprès des autorités compétentes avec éventuellement les données de la voiture principalement utilisée. Encore une fois, certains n'ont pas le choix de leurs moyens de transport. Il est important de faire quelque chose aussi pour eux. Et pour cela, je vous invite à suivre le oui de la commission.

Mme Léonie Kovaliv (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche est, en règle générale, favorable à toute mesure favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous soutenons tout aménagement ou dispositif permettant aux personnes à mobilité réduite d'investir l'espace public de la façon la plus libre possible, quels que soient les moyens nécessaires.

Dans le cas présent, le postulat proposé à ce plénum vise à permettre aux personnes à mobilité réduite de bénéficier d'un accès aux voies réservées pour les transports publics, de sorte à composer, autant que faire se peut, les difficultés propres à leur situation. Ainsi, l'accès à un trafic plus fluide et moins fréquenté consisterait à une juste, bien qu'insuffisante, compensation au ralentissement provoqué par la situation de handicap.

Par ailleurs, l'impact d'un tel dispositif reste tout à fait marginal sur le trafic au vu du nombre de personnes concernées, de même s'agissant des impacts environnementaux. Compte tenu de ces éléments, le groupe Ensemble à Gauche votera pour ce renvoi, le renvoi de ce postulat à la municipalité pour étude et rapport. Nous vous invitons à en faire de même.

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Le groupe des Vertes et Jeunes Verts était très sensible au postulat de Mme Mori, la mobilité des personnes à mobilité réduite étant essentielle à préserver et à développer dans notre commune.

Le postulat de notre collègue fait deux propositions concrètes. La première, c'est que les personnes détentrices d'un macaron personnes à mobilité réduite puissent emprunter en véhicule individuel motorisé les voies réservées aux bus. Cette première proposition nous semble problématique parce qu'en cohérence avec le plan d'affectation communale, le Plan climat de la commune, la politique de la ville, la mobilité en transport public est amenée à se développer, à avoir une place essentielle dans les prochaines années. Et les voies de bus ont, dans ce contexte, une importance majeure pour rendre les TP efficaces et attractifs. Ces voies doivent donc, pour garder leur utilité, rester le plus libres possible de tout autre véhicule. En ce sens, le groupe des Verts est opposé à la première proposition de la conclusion du postulat, d'autant plus qu'avec la politique menée par la Ville, la mobilité motorisée individuelle devrait être amenée à diminuer, ce qui devrait aussi permettre de fluidifier le trafic des véhicules individuels restants. Cela pourrait satisfaire ainsi la volonté de la postulante.

Concernant la deuxième proposition du postulat, c'est-à-dire permettre aux personnes détentrices d'un macaron de pouvoir circuler pendant les journées sans voiture, la proposition est plus que censée et nous y sommes favorables pour ne pas entraver la mobilité de ces personnes.

Finalement, concernant le vœu adopté par la commission, notre groupe y est favorable également. Les voitures de transport type transport handicap pourront être apparentées à un complément des transports publics pour une population spécifique. On compte bien sûr sur la Municipalité pour se mettre en lien avec les services de transports concernés pour préciser leurs besoins, pour cadrer l'utilisation des voies réservées aux bus et pour suivre et corriger les impacts positifs et négatifs de ces mesures.

Finalement, nous pensons que l'amélioration de la mobilité des personnes à mobilité réduite doit être axée avant tout sur le développement d'espaces publics et de transports collectifs accessibles de manière autonome pour toutes et tous. En conclusion, le groupe des Verts proposera d'accepter le renvoi du postulat à la Municipalité, avec toutefois une réserve sur la première proposition de cette initiative. Et nous faisons confiance à la Municipalité pour donner une réponse qui préservera l'efficacité et l'attractivité des transports publics.

M. Françoise Piron (PLR) : – Le groupe PLR soutiendra également le renvoi de ce postulat à la Municipalité. En effet, toute mesure qui pourrait faciliter le déplacement et la mobilité des personnes à mobilité réduite est importante. Dans ce sens, les propositions de ce postulat sont intéressantes. Il nous semble même qu'il y aurait d'autres mesures à faire. On pourrait même encore plus faciliter le déplacement de ces personnes.

La discussion est close.

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur remplaçant : – La commission a accepté la prise en considération du postulat de Mme Patrizia Mori par 12 voix favorables et 1 abstention.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Samson Yemane « Pour des commissions d'établissement "inclusives" »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

Le président : – M. Kulmiye étant absent, nous ne traiterons pas son objet ce soir. Le syndic étant absent, nous ne traiterons pas le postulat de Mme Misiego. Nous prenons le postulat de M. Yemane.

M. Moutazar Jaffar (soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Léonie Kovaliv (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche remercie le postulant et lui apporte son soutien. En effet, inclure les élèves dans les projets de leur propre établissement ou de leur quartier leur permettrait d'apporter leur propre projet et favoriserait leur autodétermination.

La présence d'un pôle élève permettrait également d'enrichir les commissions d'établissement de par leurs avis nouveaux et surtout aussi par le regard de ces jeunes concernées et concernés par les décisions de leurs établissements. Bien que ces séances de commission soient complexes et peuvent paraître impressionnantes, nous incitons la Municipalité à se tourner vers les personnes concernées pour élaborer des propositions afin d'inclure les élèves de manière bienveillante pour qu'ils et elles aient des outils de compréhension et soient accompagnés au mieux. Ainsi, le groupe Ensemble à Gauche soutient ce renvoi à la Municipalité et invite l'hémicycle à en faire de même.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Le groupe PLR ne soutiendra pas ce postulat. Les CET ont une composition qui est bien définie et équilibrée et qui, en général, fonctionne. Je fais personnellement partie de celle de Béthusy et je peux en témoigner. Elles sont constituées pour mémoire d'un quart politique, d'un quart professionnel, d'un quart parental et d'un quart associatif.

L'ajout d'un cinquième quart, si j'ose dire, ne nous semble pas pertinent pour des raisons d'organisation. Par exemple, les séances ont lieu le soir, souvent tard, et de thématiques abordées qui n'intéressent pas toutes directement les élèves. De plus, il faut rappeler que les élèves ne sont pas laissés isolés ou sans forum, loin, s'en faut. En effet, ils disposent d'une commission des élèves, dont l'enseignant responsable est souvent membre lui-même ou elle-même de la CET et à même de servir de relais. Au besoin, un membre de la commission des élèves peut également être invité à s'exprimer dans le cadre de la CET. Pour toutes ces raisons, je vous invite à ne pas soutenir ce postulat.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Le groupe des Verts et Jeunes Vertes salue lui aussi l'objet déposé par notre collègue Yemane. Je déclare mes intérêts : je suis l'heureux président de la commission d'établissement de Prélaz. Et à ce titre, je me permets de faire un tout petit rappel. Les commissions

d'établissement, ça a été dit, sont composées de quatre quarts, mais ce sont aussi des séances publiques. Donc, toute personne qui est intéressée par l'un ou l'autre des ordres du jour, qui sont, eux aussi, publics, peut participer à une de ces séances. Il est aussi important de rappeler le fonctionnement d'une commission d'établissement, qui s'apparente quand même beaucoup à celle d'une structure associative, en ça qu'elle est très dépendante des membres qui la composent.

A ce titre, je me permets de faire un petit moment cocorico, puisque la commission de Prélaz invite déjà chaque année les élèves de l'établissement pour dialoguer avec elles et eux de leurs projets, leurs envies, leurs préoccupations et leurs avis sur les projets de la commission d'établissement de Prélaz. Dans un autre cadre, celui du réaménagement du préau d'un des collèges de l'établissement de Prélaz, aussi, il est intégré toujours plus systématiquement l'avis des enfants, et ce en les prenant très au sérieux.

J'en profite donc, vu cette expérience, pour dire que ça se passe bien, les échanges sont fructueux, même pour un établissement primaire. Donc, le systématiser nous semble tout à fait louable, et ce, à plus forte raison pour les établissements secondaires. D'ailleurs, cette solution est expressément prévue par l'article 36 de LEO au passage, d'ailleurs. Donc, je pense que le déploiement de la mesure ne devrait poser aucun souci.

Vu que, je l'ai dit, les dynamiques des commissions d'établissement dépendent très, très, très intimement des membres qui la composent, aussi, rappeler qu'il sera important, en tout cas pour la Municipalité, si elle a l'occasion de se positionner sur le sujet, d'avoir en tête les rapports de force qu'il y a dans des commissions d'établissement. Si vous avez des parents très, très actifs, les questions et les préoccupations de commission seront très portées parents. Et en ça, je rejoins ce qu'a dit M. Marmy. Mais dans d'autres commissions, les rapports sont autres. Ça peut être les professionnels de l'établissement qui ont le lead, avec un certain guillemet, parfois même, et il faut dire que c'est, plus humblement, moins notre cas, les représentants du quart politique qui prennent le lead et l'initiative sur certains sujets. Donc, tout ça pour dire qu'en fait, on a déjà l'opportunité de le faire, mais peut-être qu'il est important pour la Municipalité de souligner l'importance de cette intégration. Finalement, il y a besoin de très peu de choses. C'est vraiment une impulsion qui est nécessaire, parce que le cadre actuel le permet déjà.

Donc, pour synthétiser, le groupe des Verts et Jeunes Verts va soutenir le présent postulat et il invite aussi tous les membres de ce Conseil qui sont aussi membres d'une commission d'établissement d'avoir en tête, elles et eux aussi, d'ici au déploiement de cette mesure, la nécessité et la possibilité d'inviter les élèves dans leur commission d'établissement respective. Ainsi, nous espérons aussi contribuer au but de ce présent postulat.

M. Samson Yemane (soc.) : – Je remercie évidemment les Verts et Ensemble à Gauche pour soutenir ce postulat. Je vais répondre très brièvement au PLR. Effectivement, il y a une commission interne qui regroupe, si j'ai bien compris, les élèves entre eux, puis ils peuvent faire toutes les démarches nécessaires. C'est bien. Cependant, c'est important de souligner quand même qu'on est dans une ville, on met l'accent sur tout ce qui est politique inclusif. Et moi-même, qui ai la chance de siéger dans une commission d'établissement, c'est vrai, parfois, je n'ai pas en tout cas les moyens directement de comprendre les sensibilités et voir même les revendications des élèves concernés.

Donc, il y a quatre parts, on peut rajouter une cinquième part. Sur le plan juridique, ça ne pose pas de problème. Donc, comme ça a été dit par les Verts, il suffit d'une petite injection et ça peut très bien fonctionner. Après, c'est vrai, je suis le premier à souligner qu'on peut avoir certains problèmes. C'est vrai, c'est le soir, etc. Ça peut être complexe au niveau de l'âge des élèves, mais tout est possible s'il y a une volonté politique. Je pense que ce serait assez enrichissant pour les élèves intéressés, y compris pour les autres membres de la commission. Donc, je vous invite vraiment à soutenir ce postulat.

La discussion est close.

M. Moutazar Jaffar (soc.), rapporteur : – La commission propose de renvoyer le postulat à la Municipalité par 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Le Conseil, par 50 oui, 22 non et 1 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

Réponse au Postulat de Mme Aude Billard « Les trottoirs ne sont pas des parkings »

Rapport-préavis N° 2022/06 du 10 mars 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Le président : – Nous ne prenons pas le postulat de M. Gafner « Semaine de la culture lausannoise » en raison de l'absence de M. le syndic. Nous passons au postulat de Mme Billard.

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Dans le PDCom qui a été adopté il y a une année par le Conseil communal, il est prévu notamment comme objectif prioritaire un repos modal vers la mobilité douce, et ce repos modal implique une réduction de la surface de stationnement dévolu aux véhicules motorisés, en maintenant cette surface dans la limite de ce qui est strictement nécessaire, notamment pour les livraisons. Cette évolution devra s'insérer dans un centre-ville qui est voué à être piétonnisé, avec une augmentation de l'arborisation et le développement d'espaces publics conviviaux. Je réfère ici notamment aux rapports-préavis Rues vivantes qui ont été adoptés par le Conseil communal.

Dans ce contexte, on ne peut évidemment pas se contenter de gérer simplement le stationnement des camions et des camions de livraison. Comme indiqué dans la réponse de la Municipalité, il faut vraiment prendre des mesures pour diminuer la présence du trafic motorisé pour les livraisons, trafic motorisé de marchandises en ville, et une des mesures envisageables, c'est la création de pôles d'échange permettant un maximum de livraisons en ville par des véhicules électriques légers, comme des vélos cargo, sur le modèle qui se développe déjà dans la Riviera. Nous regrettons à cet égard que la Municipalité n'ait pas peut-être affirmé plus clairement cette solution dans sa réponse au postulat. Pour toutes ces raisons, ça explique les deux vœux qui ont été adoptés par la commission. Le groupe des Verts va soutenir le renvoi du postulat à la Municipalité, compte tenu précisément de ces deux vœux.

M. Mountazar Jaffar (soc.) : – Dans un contexte où les livraisons à domicile sont en constante augmentation, il est en effet important d'anticiper les problèmes qui peuvent survenir. A travers son postulat, notre camarade, Aude Billard, a identifié l'un de ces problèmes, l'utilisation abusive des trottoirs par des véhicules de livraison. Les trottoirs, en même titre que les pistes cyclables, doivent en effet garantir une certaine sécurité aux piétons et cyclistes. Nous remercions la Municipalité pour son rapport-préavis et sa prise en compte de ce problème, et nous estimons que la réponse apportée est plus que satisfaisante. Pour ces raisons, nous vous invitons à accepter le rapport-préavis.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Le groupe PLR tient tout d'abord à remercier la Municipalité, en particulier M. le municipal Hildbrand pour ce rapport-préavis, qui nous a éclairés, d'une part, sur la politique qui est mise en place en matière de stationnement des véhicules de livraison au centre-ville, et puis, d'autre part, sur les actions qui sont entreprises par la police municipale en la matière.

Alors, les conclusions sont claires. Donc, lorsque des infractions en matière de stationnement sur les trottoirs sont réalisées, à l'instar de toute autre transgression constatée, elles sont systématiquement dénoncées. Il n'y a donc pas lieu d'instaurer des rondes spécifiques en lien avec cette problématique, comme le demandait Mme Billard dans son postulat.

Dans ce contexte, le groupe PLR tient à rappeler quand même l'importance de prévoir des surfaces de stationnement en suffisance au centre-ville, que ce soit pour le transport individuel motorisé de manière générale, mais aussi, notamment, dans le cadre de la discussion de ce soir, pour les

véhicules de livraison au centre-ville, ce qui est clairement une demande qui est stipulée dans le postulat de Mme Billard et que le groupe PLR soutient. Cette demande concerne toutefois plutôt le Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics et non directement le Service de l'économie, comme on en a discuté lors de la commission qui a traité de ce postulat. Par cette prise de parole, j'espère, et nous espérons, au nom du PLR Lausanne, que cette problématique de la livraison restera une priorité dans le cadre des projets de réaménagement qui sont poursuivis par la Ville. Sur la base de ce qui précède et ce que je viens de vous dire, le groupe PLR vous invite à accepter la réponse au postulat de Mme Billard.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Je me permets de prendre la parole après la position du groupe pour poser deux ou trois questions sur ce rapport, qui, sauf erreur, date de mars 2022. Nous sommes actuellement en décembre 2023. Je suis intéressé par voir l'évolution, la bonne application de ces différentes mesures, l'effet de ce courrier fait sur les différentes sociétés de livraison, sur les amendes qui sont déposées et sur l'impact de ces actions sur les comportements des livreurs et les occupations de ces bandes cyclables.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Au nom des Vert'libéraux, nous remercions également la postulante pour son initiative, ancienne conseillère communale, désormais députée. Nous remercions évidemment aussi la Municipalité pour son rapport-préavis, qui semble répondre parfaitement aux attentes du postulat.

Nous avons pris bonne note du courrier municipal annexé au rapport-préavis et inspiré par le postulat, qui nous apparaît très pertinent, notamment pour sensibiliser les entreprises de livraison à ne pas entraver trottoirs et pistes cyclables. Même durant une courte durée, le fait de bloquer un cheminement piéton ou vélo génère un danger en imposant une déviation sur la route sans protection ni visibilité, tant pour les piétons et cyclistes que pour les autres automobilistes ou les bus. Nous considérons quand même que la majorité des livreurs sont des pros, qui respectent les règles. Par contre, ce n'est peut-être pas le cas de nombreux autres automobilistes auxquels d'ailleurs ni le rapport préavis ni le courrier municipal ne sont évidemment adressés. Donc des efforts méritent encore d'être entrepris dans ce sens. Dans intervalle, nous vous invitons à approuver la réponse municipale.

M. Valentin Christe (UDC) : – Pour la boutade, j'ai envie de dire que si on veut éviter l'encombrement des trottoirs par des véhicules de livraison, eh bien, il faut simplement prévoir des places de stationnement de livraison en suffisance et on sera débarrassés de ce problème. Donc on peut s'abriter derrière tous les plans, climat, directeurs communaux, généraux d'affectation, j'en passe et des meilleurs, il n'en demeure pas moins qu'il y a un certain nombre de réalités qui existent dans le monde physique au-delà des discours et des postures au Conseil communal. Au nombre notamment de ces réalités figurent celles qui veulent qu'un certain nombre de commerces qui, et pour encore un bon nombre d'années à venir, vont devoir nécessairement être approvisionnés par des véhicules motorisés, à essence ou par d'autres carburants, la question peut se poser, mais ne vont pas être approvisionnés par vélo-cargo. Je pense notamment, par exemple, aux supermarchés ou à un certain nombre de commerces qui vendent des choses encombrantes et/ou lourdes. Donc dans ce contexte, il est évident qu'il faut approuver la réponse municipale et laisser le soin à la Municipalité de manier tant la carotte, qui est la création des places répondant aux besoins des commerçants et des commerces, que le bâton, c'est-à-dire les amendes d'ordre, avec la souplesse qu'il convient, c'est-à-dire celle qui est propre à ne pas péjorer davantage encore la situation du commerce Lausanne, lequel souffre déjà bien assez.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors, pour ne pas rajouter aux propos qui ont été tenus jusqu'ici inutilement, pour dire que le groupe Ensemble à Gauche soutient le rapport-préavis dans la mesure où les deux vœux émis par la commission seront tenus en compte par la Municipalité. Ces deux vœux qui, je le rappelle, demandent d'une part un concept logistique en adéquation avec le Plan climat pour le premier et pour le deuxième, que la Municipalité recense réellement les endroits où des livraisons régulières ont lieu, laissant moins d'un mètre cinquante sur les trottoirs. Avec ces deux conditions-là, le groupe Ensemble à Gauche peut s'associer au rapport-préavis municipal.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées favorablement par rapport à la réponse préparée par la Municipalité.

J'ai pris bonne note de l'intérêt de la commission et du Conseil pour les deux vœux qui ont été exprimés, en ce sens d'une recension réelle des différents endroits où des livraisons régulières ont lieu, où des livreurs se stationnent et empêchent le passage régulier des personnes qui ont besoin d'un espace supplémentaire pour passer sur les trottoirs. Nous continuerons à agir sur le côté de la répression et sur le côté de la prévention. Prévention qui passe parfois aussi par des mesures architectoniques pour précisément, simplement empêcher physiquement que ce soit possible d'utiliser cet espace qui doit être réservé aux piétons. J'avais l'occasion de le redire récemment dans un article d'un journal local.

Pour ce qui est du reste, nous ne sortons pas des intérêts contradictoires entre la livraison des commerces de détail, qui ont besoin de recevoir des marchandises, et pour lesquels nous n'avons pas encore ou pas suffisamment d'alternatives bas carbone. Ce sont des réflexions qui ont cours au niveau cantonal, au niveau communal, tant du point de vue de l'aménagement du territoire, puisqu'il y a toute une chaîne logistique, une chaîne d'approvisionnement qu'il convient de gérer et une distribution fine, qui est évidemment très différente quand vous devez livrer des mètres cubes de livres ou des bijoux. Ce n'est pas tout à fait les mêmes notions de sécurité, de poids, de transport. Evidemment que les chaînes logistiques sont très variables d'un domaine à l'autre.

Je n'ai pas en tête le nombre précis d'amendes, mais la police ne chôme pas à cet égard également et différentes opérations sont menées par les ASP pour répondre à M. Bettens. Je vous remercie encore et j'ai pris bonne note de vos différentes remarques exprimées au cours du débat.

La discussion est close.

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice : – Alors, le premier vœu a été accepté par la commission par 8 oui et 3 non. Le deuxième vœu a été voté par la commission par 7 oui, 3 non et 1 abstention. Au final, la commission a accepté la conclusion du rapport préavis par 9 oui et 2 abstentions.

Vœux 1

La commission souhaite que la Municipalité élabore un concept logistique en adéquation avec les mesures du plan climat, notamment le report modal, la réduction des kilomètres parcourus par le transport des marchandises et le passage à un transport sans carbone.

Vœux 2

La commission souhaite que la Municipalité recense les endroits où des livraisons régulières ont lieu et où les livreurs se stationnent régulièrement soit sur les pistes cyclables, soit sur les trottoirs sans respecter la distance de 1 m 50.

Le Conseil, par 71 oui, 0 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Severine Graff « En selle ! Promouvoir les compétences des cyclistes et favoriser la cohabitation entre usagers de la route »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

M. Nicola Di Giulio (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport

La discussion est ouverte.

Mme Séverine Graff (soc.) : – Si l'on vise les objectifs du Plan climat, on doit tripler – bien « tripler » – le nombre de cyclistes à Lausanne d'ici 2030. C'est un plan qui ambitionne 15%, nous sommes actuellement à une part modale d'environ 5%. Alors sans doute moins ce soir, où je pense que

même les membres de ce Conseil qui sont de fervents cyclistes ont sans doute préféré les transports publics.

Effectivement, il y a beaucoup de postulats qui traitent des cyclistes. On en a déjà voté un ce soir, et les prises de parole dans ce plénum commencent souvent à gauche comme à droite par un « je suis moi-même cycliste ». Mais, sur ce point, ce plénum ne représente sans doute guère la population, où beaucoup de personnes qui sont nées dans un autre pays n'ont jamais appris à faire du vélo, où beaucoup de Lausannois, Lausannoises plus âgées n'ont jamais essayé un vélo électrique et où l'immense majorité des enfants n'a pas l'autorisation parentale d'aller à l'école à vélo.

Les personnes d'origine étrangère, les aînés, les enfants. Ce sont principalement ces trois groupes que mon postulat vise à convaincre de se mettre en selle. Oui, convaincre, car si l'infrastructure s'est améliorée – elle est plus continue, elle est plus sécurisée –, il manque, je trouve, désormais un volet de promotion. Mon postulat souhaite que la Municipalité propose des cours collectifs gratuits pour les adultes, afin de maîtriser les règles d'une conduite sûre. Mon postulat aussi souhaiterait que la Municipalité propose des actions débutants ou débutantes, qui visent spécifiquement les personnes d'origine étrangère. Et puis, mon postulat souhaiterait que la Municipalité propose des actions pour encourager les enfants à se rendre à l'école à vélo. Mon postulat, enfin, souhaiterait que la Municipalité augmente les subventions de la Maison du vélo pour en faire une véritable vitrine du vélo à Lausanne.

Bref, il s'agit ici d'une batterie de mesures – une batterie de vélos, j'allais dire – qui me semble urgemment nécessaire pour atteindre les objectifs du Plan climat. C'est pour cela que j'espère que ce postulat sera renvoyé à la Municipalité.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Le groupe des Verts et des Jeunes Verts va soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Peut-être trois remarques à cet égard, en complément de ce qui a été dit par la postulante. Premièrement, comme ça a été remarqué, comme elle l'a remarqué, le postulat dont nous discutons actuellement rejoint et complète, en fait, la préoccupation formulée dans le postulat sur le vademecum que nous venons de renvoyer à la Municipalité. Et les mesures proposées dans le postulat dont nous discutons maintenant pourraient être très utilement complétées par la distribution de ce fameux vademecum, par exemple, à l'occasion des actions proposées dans le cadre du postulat « En selle ! ».

Et puis il va sans dire que la Municipalité pourrait aussi, puisque les deux postulats se complètent, traiter de ces deux postulats dans le même rapport, parce qu'ils expriment une préoccupation très proche.

Là encore, comme on l'a rappelé par rapport au précédent postulat, là aussi, ça vaut la peine de souligner que si on veut développer et encourager les gens à faire du vélo, il faut aussi veiller à d'autres mesures. Premièrement, s'agissant de l'amélioration des compétences, eh bien, il convient évidemment aussi d'améliorer les compétences des utilisateurs d'autres véhicules de mobilité douce. Je pense notamment aux trottinettes. Ça a été relevé dans le postulat « Stop à la guerre des trottoirs », qui a fait l'objet d'un récent rapport-préavis.

Et puis on rappellera, on ne se lassera pas de le rappeler, on l'a déjà rappelé dans toutes nos interventions ce soir, mais on le rappelle une fois encore, et on le rappellera plus tard aussi, que si on veut garantir un report modal efficace et sûr, il faut repenser l'infrastructure routière en fonction de la mobilité douce, avec une diminution au strict nécessaire de l'espace routier dévolu au TIM et la généralisation du 30 km/h de jour comme de nuit.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Pour dire que le groupe Ensemble à Gauche voit ce postulat avec beaucoup de bienveillance et vous proposera de le soutenir.

Peut-être deux ou trois points qui méritent précision. Le postulat est tout de même, d'après nous, plus centré sur l'éducation et la sensibilisation que, finalement, la promotion, mais ce n'est pas si grave, puisque, dans sa grande générosité, ce Conseil communal a accepté notre amendement pour faire réellement une promotion du vélo en donnant une subvention aux jeunes qui désiraient s'acheter leur premier vrai vélo à l'âge de 14 ans. Cet amendement avait été rédigé en collaboration avec le Parti socialiste et les Verts. Donc là, on a une réaction de promotion. Ce postulat est tout de

même très bénéfique, puisqu'il vient ajouter un volet, à mon sens, plus éducation et sensibilisation au vélo.

Je ne peux que m'associer au propos de madame Morin, qui l'a déjà dit tout à l'heure et qui le redit encore une fois ici. C'est bien sympathique d'éduquer les cyclistes, mais la conduite correcte sur une route nécessite aussi d'éduquer les automobilistes qui, souvent, ne connaissent pas les règles de sécurité élémentaires s'agissant de la circulation combinée avec les cyclistes. On pense notamment à la recommandation de la distanciation de 1,50 mètre lorsqu'on dépasse un cycliste, une recommandation que notre législatif, au niveau fédéral, avait refusé d'ancrer dans la base légale, mais qui est toujours une recommandation des milieux cyclistes et qu'on trouve dans les manuels, par exemple, de ProVélo. C'est typiquement quelque chose qu'on devrait asséner un petit peu plus souvent aux automobilistes pour favoriser le circuler ensemble, si j'ose dire. Il me semble que c'est quelque chose d'important à rappeler.

Ensuite, aussi, un autre point que je voulais souligner. Je précise peut-être mes intérêts personnels dans l'affaire : je suis membre du conseil d'administration de la coopérative qui a créé le défi vélo. A mon sens, c'est une proposition intéressante de demander à la Municipalité d'organiser des actions de promotion du vélo pour les enfants et aussi des démonstrations pour les seniors. Mais, à mon sens, ce serait aussi une possibilité que la Ville prenne langue avec cette coopérative pour voir dans quelle mesure celle-ci pourrait prendre cette tâche en charge, puisque le modèle du défi vélo peut être étendu et que celui-ci a prouvé son efficacité par l'enthousiasme qu'il crée dans de nombreuses classes de toute la Suisse désormais. J'espère que vous connaissez cette mesure. Si vous ne la connaissez pas, cherchez sur internet. Vous verrez, c'est une action de sensibilisation par excellence pour ce qui est du vélo et des écoles. Nous soutenons ce postulat et on vous remercie en votre attention.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Je me permets de prendre la parole suite à votre intervention, madame Graff, sur votre propre postulat. Votre postulat me pos, à moi et au groupe PLR, plusieurs problèmes.

Premièrement, vous savez à quel point le concept de multimodalité nous est cher au sein du PLR. Or, ici, vous ne vous préoccupez que du vélo, toujours du vélo, en oubliant totalement les autres moyens de transport qui cohabitent sur les routes lausannoises. Vous vous annoncez cycliste, vous aimez dire que vous êtes une grande cycliste, alors vous devriez savoir pourtant que quand on utilise la route, au moins qu'on applique le code de la route, on doit, en tout cas, prendre en considération tous les véhicules, tous les utilisateurs, finalement, des routes lausannoises.

Mais, finalement, le point principal qui nous pose problème avec votre postulat, madame Graff, c'est, fondamentalement, ce n'est pas aux contribuables lausannois de financer des cours collectifs pour maîtriser la pratique du vélo. Ce n'est pas à nous, contribuables, de payer pour nous donner des cours de vélo. Si je prends un exemple à l'opposé, on n'est pas aidé pour le permis de conduire. Eh bien, c'est la même chose, finalement, pour le vélo. D'autant plus quand on sait qu'on a des associations, aujourd'hui, comme Provélo, qui mettent déjà à disposition ce genre de cours. Alors, certes, ce n'est pas gratuit, mais c'est des cours qui sont donnés pour des familles, pour des enfants, pour toute la population, sans qu'il y ait une discrimination ou non pour les personnes étrangères ou pas, comme vous le faites dans votre postulat – ce que je trouve un peu dérangeant, d'ailleurs. Mais, finalement, aujourd'hui, Provélo ou d'autres associations offrent la possibilité de donner des cours pour débiter le vélo. Donc, pour ces raisons-là, le groupe PLR refusera votre postulat ce soir.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je sais que, parfois, certains dans ce Conseil communal sont frappés d'amnésie, mais là, je fais appel à vos souvenirs relativement récents, puisque chacun ne manquera pas de se souvenir que, la semaine dernière, la majorité de ce Conseil communal, dont la formation politique représentée dans ce débat par Mme Morin d'ailleurs, a refusé la proposition de mon collègue Fabrice Moscheni, UDC, de soutenir financièrement les jeunes Lausannois qui cherchent à obtenir le permis de conduire.

Rappelons, d'ailleurs, que l'UDC proposait de soutenir financièrement les jeunes, afin de s'insérer plus facilement sur le marché de l'emploi. Rien de tout ça aujourd'hui, puisque ce soir, la gauche du Conseil communal, toute honte bue, souhaite que les contribuables lausannois financent les cours de vélo des bobos du quartier sous-gare, si je schématise un tout petit peu, voire à peine. Il s'agit là de rien d'autre qu'un deux poids, deux mesures parfaitement hypocrite. La proposition qui nous est

soumise ce soir ne peut être que qualifiée d'électorale, et comme l'a très justement rappelé madame Saugy, ce postulat dilapide inutilement et sans aucune justification sérieuse les deniers publics. Ce deux poids, deux mesures, mesdames et messieurs, n'est justifié en rien, et l'UDC ne s'y ralliera pas. Elle vous invite à rejeter ce postulat.

M. Johan Pain (EàG) : – Alors, je vais soutenir le postulat, comme mon groupe Ensemble à Gauche, mais j'avais quand même une remarque par rapport à ce postulat, qui me dérange un petit peu. C'est le point 3 – offrir des actions aux débutants visant spécifiquement les populations d'origine étrangère. Moi, si je lis ça, je veux dire qu'on les prend pour des personnes qui ne savent pas rouler, qui ne savent pas le Code de la route. Moi, je m'excuse, un sens interdit, une rue piétonne avec un panneau qui est spécifique, feu rouge, etc., ce n'est pas qu'à Lausanne, ce n'est pas qu'en Suisse, c'est mondialement connu. Alors, comme s'il n'y avait pas de bons Suisses, ils sont tous bons, il y a besoin de les former. Pour moi, c'est tout le monde qui doit être formé à respecter, encourager le vélo, tout en respectant les règles pour la protection, je dirais, des piétons. Je déclare un petit peu mes intérêts, comme l'Association de la protection des piétons. C'est ça qui est important.

Et puis, en revenant sur le côté mobilité douce, il ne faut quand même pas oublier que, justement, sur le Plan climat, la marche aussi est importante à développer. En plus, la marche est la seule mobilité qui n'utilise que les propres énergies humaines, ça veut dire les muscles, les jambes. Voilà, ce qui est très important. On n'a pas besoin de recourir des batteries. N'oubliez pas qu'il y a des enfants qui travaillent en Afrique dans les mines pour pouvoir créer ces formes de batteries. Alors c'est mieux que la voiture, oui, entièrement d'accord. Il faut plus de vélos, moins de voitures et plus de piétons.

Mme Séverine Graff (soc.) : – Juste pour répondre ou préciser un certain nombre de choses. Peut-être d'abord à M. Dupuis. Effectivement, les défis vélo, vous nous encouragez à les regarder sur internet. Ne vous faites pas de soucis, si vous allez regarder mon postulat, vous verrez que dans le point 4, je renvoie aussi aux défis vélo.

Pour répondre à M. Pain, c'est vrai que la formulation « population d'origine étrangère » ne doit pas amener de malentendus ou de confusion. Ici, je m'appuie sur des études, puisqu'effectivement, on n'apprend pas partout à faire du vélo. J'entends par là des personnes qui n'ont pas appris à faire du vélo petits.

Pour répondre peut-être aux critiques de Mme Saugy du PLR sur cet enjeu de coût, moi, je pense que là, c'est vraiment une fausse perspective, fausse ou un peu malhonnête. Vous pensez toujours que la voiture semble gratuite, alors que les opérations de promotion de vélo seraient payantes, mais la sédentarité, ça coûte. Je cite dans mon postulat une étude qui stipule que dans les pays du Nord, 1 km à vélo permet d'épargner – je dis bien « épargner » – 26 cents par kilomètre, alors que le même kilomètre parcouru en voiture, lui, coûte près d'un franc. Donc vous voyez qu'en réalité, plus on promeut le vélo et les mobilités douces, mieux se portera le portefeuille du contribuable, rassurez-vous.

Et puis sur cette idée que le contribuable finance, etc., encore une fois, les enfants dans les écoles apprennent à trier des déchets, moi, je ne vois absolument pas de problème à ce que les objectifs de durabilité soient enseignés à l'école. C'est d'ailleurs une des valeurs de l'école et je ne vois pas où est le problème.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – J'aimerais juste, madame Graff, vous répondre, puisque vous avez pris le temps aussi de me traiter de malhonnête par rapport à ce que je vous ai annoncé. Madame Graff, vous savez très certainement aujourd'hui que les véhicules automobiles, pour utiliser le domaine public ou les routes, si je peux simplifier un peu, eh bien, elles payent une taxe. Elles payent une taxe, qu'on paye chaque année par rapport à la consommation, puis elles payent, par exemple, si elles prennent l'autoroute. Elles payent la vignette.

Donc aujourd'hui, les voitures, contrairement aux vélos, et puis c'est là où il y a effectivement une différence, c'est que les vélos, en dessous de 45 km/h, eh bien, ils ne payent rien pour utiliser le domaine public, en tout cas, pour le moment. Mais aujourd'hui, en dessous de 45 km/h, il n'y a pas de vignette, et puis ils ne payent pas pour le stationnement, et puis ils ne payent pas pour l'utilisation de la route. Je voulais préciser ça au cas où vous ne le saviez pas.

M. Valentin Christe (UDC) : – En ce qui me concerne, je n'ai pas eu le privilège ou l'insigne honneur d'avoir droit à une réponse personnalisée de Mme Graff, mais peut-être que ça viendra plus tard, je ne sais pas. Quoi qu'il en soit, je me permets peut-être aussi de lui faire remarquer, elle qui a l'air de s'offusquer de ce que la droite de ce Conseil communal s'interroge quant aux coûts qu'une telle mesure engendrerait. Vous avez l'air de penser que les coûts sont une fausse question. Je me permets quand même peut-être de rappeler que la majorité de ce Conseil communal à laquelle, aux dernières nouvelles, vous appartenez vient de voter un budget déficitaire à hauteur de rien moins que 77 millions. Donc oui, la minorité de ce Conseil communal se préoccupe un tout petit peu de la gestion financière de la Ville. A force d'empiler ce qui ne coûte qu'un café, à la fin du mois, on en arrive à des ardoises pour le moins salées, ce qui est évidemment désagréable dans un café, vous l'aurez bien compris. Donc oui, effectivement, aussi pour ces considérations financières, il n'est pas question pour nous d'entrer en matière sur cette idée.

La discussion est close.

M. Nicola Di Giulio (UDC), rapporteur : – La commission a accepté la prise en considération de ce postulat par 8 voix pour le oui, 3 pour le non et 1 abstention.

Le Conseil, par 48 oui, 26 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert, Mme Isabelle Bonillo, Mme Angélique Chatton, M. Pierre Conscience, M. Ngoc Huy Ho, M. Nicolas Hurni, Mme Feryel Kilani, Mme Gaëlle Kovaliv, Mme Sevgi Koyuncu, Mme Franziska Meinherz, Mme Gaëlle Mieli, Mme Tatiana Taillefert, Mme Anaïs Timofte, Mme Constance Von Braun, Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Karine Beausire Ballif, M. Yusuf Kulmiye, M. Fabrice Moscheni, M. Antoine Piguet, M. Joel Teuscher

Membres présents	80
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Réponse au Postulat de M. Vincent Rossi et consorts

« Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne »

Rapport-préavis N° 2022/18 du 30 juin 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Le président : – Nous laissons de côté le rapport-préavis 2022/23, réponse au postulat de Mme Laura Manzoni, car le syndic n'est pas là.

Mme Ariane Morin (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Je change brièvement de casquette. Je l'ai dit avant la pause et cela me fait très plaisir de le répéter après la pause, la Municipalité relève, à fort juste titre dans son rapport-préavis, que la mesure la plus efficace pour lutter contre le bruit, c'est, vous vous en doutez, le 30 km/h. C'est un argument supplémentaire, eh oui, en faveur de sa généralisation de jour comme de nuit, comme vitesse par défaut dans toute la ville, ce qui est d'ailleurs recommandé par l'OFROU qu'on ne soupçonnera pas d'être sympathisant avec les visions de mon parti. Donc si c'est bon pour l'OFROU, c'est bon pour tout le monde.

Cela étant, cette mesure n'est pas encore généralisée, comme on le sait, à Lausanne, ce qui explique que le postulat garde toute son actualité. A cela s'ajoute qu'il est question dans le rapport-préavis de la mise en place d'un réseau test de mesures qui ne concernent toutefois pas les bruits courts, liés par exemple au passage d'un véhicule bruyant, et comme ça ressort, c'est d'ailleurs relevé dans le rapport de commission, au fond, le rapport-préavis ne répond pas vraiment au postulat qui vise à une carte sonore en temps réel des nuisances qui échapperaient notamment à ce réseau test pour permettre d'appliquer efficacement les règles notamment de droit fédéral, sanctionnant l'excès de bruit sur la route. C'est la raison pour laquelle mon groupe acceptera le rapport de la Municipalité, dans la mesure où le vœu qui a été voté en commission sera pris en compte. Dans cette mesure-là, nous accepterons le rapport-préavis avec le vœu.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Pour faire court, nous arrivons exactement à la même consigne. Nous allons recommander d'accepter le rapport-préavis qui, pour mémoire, était une réponse à un postulat déposé en 2018 qui appelait à sanctionner l'émission des bruits excessifs des véhicules deux-roues motorisés et autres véhicules bruyants.

Ce rapport-préavis liste, détaille toutes les mesures, notamment au niveau des infrastructures, qui contribuent d'ores et déjà à lutter contre le bruit, mais explique aussi qu'actuellement, et ça a été dit lors du premier objet à ce sujet en début de cette assemblée, qu'on n'a pas de radar sonore actuellement qui permet de prendre sur le fait et de sanctionner un contrevenant à l'instar d'un radar mesurant la vitesse, par exemple. Donc, exactement comme ça vient d'être dit, nous acceptons ce rapport préavis, ainsi que le vœu qui a été accepté à l'unanimité par la commission, vœu qui demande que la Municipalité informe le Conseil dès qu'un de ses nouveaux radars performants et compétents sera acquis.

La discussion est close.

Mme Ariane Morin (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Un vœu a été formulé et accepté par la commission. Pour la conclusion de la commission, c'est un vote favorable par sept oui, un non et aucune abstention.

Vœu de la commission

La commission demande à la Municipalité d'informer le Conseil communal dès l'achat d'un appareil homologué.

Le Conseil, par 55 oui, 5 non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Pétition de Dobre Otilia et Fracheboud Maryse et crts : « Le métro m3 jusqu'à Maillefer, maintenant ! Ensuite étude d'une liaison vers Epalinges/Croisettes (m2) »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

Le président : – Nous ne traitons pas les deux objets suivants, qui ressortent de la direction du syndic.

M. Yvan Salzmann (soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Yvan Salzmann (soc.) : – Cette pétition demande une prolongation des lignes m2 et m3. Le Conseil communal a déjà voté dans le Plan directeur communal la volonté de prolonger à terme le m2 et le m3. En adoptant le PDCom, le Conseil a dès lors déjà été dans le sens de la demande de la pétition.

Des solutions transitoires par des prolongements de lignes de bus sont aujourd'hui envisagées et étudiées et pourraient être réalisées à moyen terme. Mais la pétition en question ce soir ne parle pas de solutions transitoires. Dès lors, la seule chose que la Commission des pétitions puisse faire est, d'une part, de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication et, d'autre part, de formuler un vœu, qui a été voté à l'unanimité des membres présents de la commission.

Vœu de la Commission des pétitions

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse son possible pour accélérer le développement des lignes de bus 3 et 23 afin de desservir le chemin de Maillefer.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Le métro m3 prolongé jusqu'à Maillefer et, dans la foulée, pourquoi pas le m2 jusqu'à l'EHL. Soyons fous !

Alors, il est vrai, comme l'a dit mon préopinant, que cela a été voté et fait partie du PDCom. Seulement, je salue cette pétition, qui tombe à pic pour nous rappeler que c'est important pour les

habitantes et les habitants de Lausanne et des environs. Nous avons besoin de ces prolongations des deux lignes de métro, enfin de la future ligne m3 et du métro m2.

Et je rappelle que nous avons plusieurs objets déposés déjà par notre groupe concernant ces deux prolongations. Dans la situation actuelle, les choses vont prendre un certain temps, même si c'est prévu dans le PDCOM, et c'est pour ça que nous avons vraiment insisté sur ce vœu, que j'ai moi-même proposé et qui a été accepté en cours par la Commission des pétitions, c'est de permettre de trouver des mesures qui soient vite, rapidement mises en place. Dans ce sens-là, ce serait intéressant de savoir quelles sont les mesures qui ont été peut-être depuis mises en place pour faciliter la mobilité dans ce quartier.

Enfin, malgré le fait que ces deux prolongations, et surtout celles du m3, font partie des objectifs, il nous semble, en tout cas dans le groupe PLR, que c'est important de, j'allais dire, en remettre une couche, si j'ose dire, et de demander à ce qu'il y ait un rapport-préavis sur cette question pour essayer de trouver vraiment des solutions pour que le Canton et toutes les autres personnes qui interviennent sur ce dossier soient aussi zélés que le voudrait la Ville de Lausanne.

Mme Prisca Morand (Les Verts) : – Etant donné que le projet de développement du m3 est piloté par l'Etat de Vaud et que des discussions sont désormais en cours avec la nouvelle municipale de la Commune du Mont concernant les zones limitrophes intercommunales, le groupe des Vert·e·s et Jeunes Vert·e·x·s va suivre la majorité de la commission et renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

La discussion est close.

M. Yvan Salzmann (soc.), rapporteur : – Par dix voix pour étude et communication, une voix pour rapport-préavis et aucune abstention, les membres présents de la Commission des pétitions ont décidé de demander le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le Conseil, par 18 voix pour étude et rapport-préavis, 47 voix pour étude et communication et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Alexandre Gerber et consorts : « Un lieu de mémoire pour toutes les victimes de la "chasse aux sorcières" »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

Mme Coralie Dumoulin (PLR), rapportrice remplaçante : – Je vais en effet rajouter quelque chose au nom du rapporteur, qui nous a quitté pour aller au Grand Conseil. Je lis l'avant-propos de son rapport : « avant que les membres du Conseil ne s'enflamment et ne m'incendient verbalement, me rappelant à votre bonne mémoire par ma nonchalance, je vous prie de croire à l'expression sincère de mes plus vives excuses, adressées à la postulante ainsi qu'au Conseil pour le retard coupable et inexpiable dans la rédaction de ce rapport. D'autres sujets brûlants à mon agenda en ont été la cause, en espérant que cela ne me conduira pas ni à l'autodafé ni ne me vouera aux gémonies ».

La discussion est ouverte.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – Je suis très heureuse que nous puissions parler ce soir de ce sujet. Pour rappel, le postulat demande à la Municipalité d'étudier la création d'un ou de plusieurs lieux de mémoire pour toutes les victimes de la chasse aux sorcières à Lausanne. Justement, le travail de mémoire que demande le postulat commence ce soir, avec une discussion au Conseil communal.

Pourquoi faut-il se souvenir d'un événement vieux de plusieurs siècles qui semble bien lointain ? Pour moi, il s'agit d'une part très importante de notre histoire, et donc de notre identité. Rappelons que la chasse aux sorcières a été particulièrement longue et meurtrière dans le Pays de Vaud, avec environ 3000 personnes inculpées et plus de 2000 personnes exécutées pour sorcellerie entre 1430 et 1660. C'est énorme, compte tenu de la population de l'époque. Il s'agissait d'un système bâti sur la dénonciation, avec l'application systématique de la torture pour faire avouer les inculpées et les inciter à dénoncer d'autres personnes. La peine était en règle générale d'être brûlée vive sur le bûcher. Cette persécution a été organisée par l'élite intellectuelle et politique de l'époque sur la base de traités théologiques et juridiques savants sur le soi-disant sabbat des sorcières.

La chasse aux sorcières a été d'abord mise en œuvre par les tribunaux d'inquisition, mais ensuite, après la réforme, en 1536, ce sont les tribunaux laïcs qui reprennent le flambeau et continuent à envoyer un grand nombre de personnes au bûcher jusqu'au XVIIe siècle. La majorité des victimes étaient des femmes, notamment des femmes célibataires et veuves. Ceci a laissé des traces profondes sur l'image de la femme et son rôle dans la société. L'image négative de la femme indépendante, de la femme sans enfant et de la femme âgée, forgée à cette époque, a perduré pendant des siècles et a eu une grande influence sur notre société et sur le rôle des femmes dans celle-ci. Je vous renvoie au livre passionnant de Mona Chollet sur ce sujet.

La chasse aux sorcières a connu son apogée durant des périodes de crise économique, d'épidémie, de famine ou de guerre. Il est malheureusement trop humain de chercher, en temps de tension sociale, des boucs émissaires en accusant des groupes minoritaires ou marginalisés. Et en sommes-nous vraiment à l'abri à l'heure des théories du complot, de l'incitation à la haine sur les réseaux sociaux et des féminicides ? Selon une étude américaine récente, 23% des Américains adhèrent aux thèses QAnon, selon lesquelles les élites seraient contrôlées par un groupe de pédosatanistes. La chasse aux sorcières doit nous servir d'avertissement de ce qui ne doit plus jamais se reproduire.

Pour toutes ces raisons, il existe, à mon avis, un devoir de mémoire.

Et Lausanne a tout en main pour bien faire ce travail de mémoire. Les procès de sorcellerie sont bien documentés et viennent de faire l'objet d'une édition numérique. La section d'histoire de la Faculté des lettres de l'UNIL, sous la direction de Martine Ostorero, est un centre de compétence reconnu sur la répression de la sorcellerie. Lausanne dispose en outre de bâtiments et de places emblématiques associés à la chasse aux sorcières, comme le château Saint-Maire, l'ancien Evêché, la place de la Madeleine, où se trouvait autrefois le couvent des Dominicains qui formait les inquisiteurs, ou le château d'Ouchy.

Le postulat donne quelques exemples non exhaustifs d'actions qui pourraient être entreprises, comme des expositions, notamment au Musée historique de Lausanne, situé dans l'ancien Evêché, des visites et ateliers pour écoliers, des plaques commémoratives, un sentier didactique, des noms de rues, des places en honneur des victimes ou des œuvres d'art pour les commémorer. Pour toutes ces raisons, je vous remercie de renvoyer mon postulat à la Municipalité.

M. Yvan Salzmann (soc.) : – Mme Alexandra Gerber a déjà presque tout dit. Son excellent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de créer à Lausanne un lieu de mémoire visible dans l'espace public pour toutes ces victimes de la chasse aux sorcières. Nous rappelons, sur trois milliers de personnes qui ont été torturées, exécutées, il y a deux tiers de femmes, mais il y a aussi un tiers d'hommes, donc il y a un tiers de sorciers.

Et c'est vrai que je ne peux que rappeler et conseiller la lecture de l'ouvrage de Martine Ostorero qui est une professeure de l'Université de Lausanne, ouvrage intitulé « La chasse aux sorcières dans le pays de Vaud », paru en 2011, je crois qu'on peut le trouver en bibliothèque, voire peut-être l'acheter. Je ne peux qu'inciter chacune et chacun d'entre vous à aller jeter un coup d'œil à cette période absolument passionnante de notre histoire. Ce devoir de mémoire, nous l'appelons aussi au groupe socialiste. Le groupe socialiste ne peut que vous inciter à suivre l'avis largement majoritaire de la Commission en acceptant la prise en considération de ce postulat.

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – Nous remercions la postulante pour ce postulat très intéressant, enfin surtout sur les explications historiques que Mme Gerbert a pu nous transmettre dans la discussion générale, et ce soir encore.

Cependant, le groupe PLR n'a pas été entièrement convaincu sur le fond de ce postulat et proposera donc la liberté de vote. D'abord, les statistiques assez précises évoquées dans le postulat pour des faits survenus entre 1430 et 1660. Elles pointent du doigt le Pays de Vaud, alors que le canton n'avait même pas encore été fondé. Finalement, il a été proposé en commission, ce qui nous semble une excellente idée, de demander au Musée historique de Lausanne, sous réserve de sa forme juridique bien sûr, de faire ce travail plutôt que la Municipalité fasse ses propres propositions.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Nous saluons aussi avec Ensemble à Gauche le dépôt de ce postulat et sa qualité. Nous sommes bien sûr favorables à un renvoi à la Municipalité afin que ce travail de mémoire ait enfin lieu. Comme il a été dit, cette histoire tragique et meurtrière a un impact sur nos imaginaires et sur la réalité de beaucoup de personnes encore aujourd'hui.

Une collaboration avec le Musée historique est tout à fait possible. Toutefois, insérer le centre de compétences de l'Université de Lausanne nous semble essentiel sur le sujet. Cela permettrait aussi de développer avec d'autres partenaires une manière didactique d'aborder le sujet dans les rues de la capitale vaudoise. On entend bien l'histoire du major Davel chaque heure à côté de cette aile de ville. On pourrait avoir d'autres moyens qu'une simple plaque, comme c'est le cas maintenant au Château d'Ouchy, pour parler et diffuser cette histoire sombre qui a façonné également la vie de Lausanne.

La discussion est close.

Mme Coralie Dumoulin (PLR), rapportrice remplaçante : – La commission accepte la prise en considération de ce postulat par 8 oui, 1 non et une abstention.

Le Conseil, par 60 oui, 11 non et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Pétition de M. Matthieu Clément et consorts : « Réduire le trafic et les nuisances au chemin du Levant »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

Mme Christine Goumaz (soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport,

La discussion est ouverte.

Mme Christine Goumaz (soc.) : – Je retire un instant ma casquette de conseillère pour me faire le porte-parole des habitants et habitantes des lieux concernés qui ont souhaité que je remercie ici la Municipalité pour les travaux déjà effectués.

Mme Prisca Morand (Les Verts) : – La Municipalité a informé les membres de la commission que la pétition allait dans le sens de ses réflexions et qu'elle travaillait depuis plusieurs mois à la mise en zone 30 km/h de l'ensemble du quartier. Elle nous a indiqué qu'un projet avait été mis à l'enquête qui, sans opposition, pourrait être déployé courant 2023. Elle nous a aussi dit qu'elle avait décidé d'avancer étape par étape : d'abord faire la zone 30 km/h, et si ça ne suffisait pas à réduire les nuisances, ensuite étudier d'autres mesures en changeant le schéma de circulation.

La municipale Florence Germond peut-elle nous donner des informations concernant l'avancement de ce projet ? Compte tenu des démarches entreprises par la Municipalité, le groupe des Vert-e-s et Jeunes Vert-e-x-s vous invite à soutenir le renvoi pour étude et communication, comme la majorité des membres de la commission.

M. Jacques Pernet (PLR) : – J'annonce mes intérêts : j'habite le quartier. C'est un quartier qui est effectivement assez fréquenté par des véhicules qui sont en transit, mais c'est aussi un quartier où ce transit est nécessaire pour beaucoup de raisons. Je pense que cette pétition devrait attendre

avant d'être réellement étudiée, puisque le chemin de Bellevue est actuellement hors service depuis plusieurs mois. Une fois qu'il aura repris du service, si j'ose dire, ce chemin de Bellevue pourra peut-être désengorger ce haut du chemin du Levant. De toute façon, le groupe PLR vous propose, comme la commission d'ailleurs, le renvoi à la Municipalité pour étude et communication.

La discussion est close.

Mme Christine Goumaz (soc.), rapportrice : – La commission a renvoyé la pétition par 9 voix pour étude et communication et 2 voix pour rapport-préavis.

Le Conseil, par 8 voix pour étude et rapport-préavis, 66 voix pour étude et communication et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Pétition de l'ATE Vaud et consorts : « Le 30 km/h généralisé pour des trajets à pied et à vélo sûrs et une ville conviviale et apaisée »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

Le président : – Nous ne prenons pas le postulat de Mme Franziska Meinherz, car cette dernière est absente. Nous ne prenons pas le postulat de M. Oleg Gafner en l'absence de monsieur le syndic et nous prenons donc la pétition au Conseil communal du comité de l'ATE Vaud et consorts.

Mme Maurane Vouga (Les Verts), rapportrice : – Non, je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Maurane Vouga (Les Verts), rapportrice : – Si vous permettez, j'en profite pour donner la prise de position de mon groupe. La pétition déposée par le comité ATE Vaud demande un 30 km généralisé en Ville de Lausanne.

Pour rappel, le 30 km peut avoir trois formes : il peut être de nuit, généralisé de jour ou des zones 30. Les arguments favorables au 30 km/h sont larges et ont déjà été partiellement mentionnés ce soir. Donc, diminution des nuisances sonores, augmenter la sécurité sur les chaussées, réduire la pollution, favoriser la mobilité active, etc. Le groupe des Verts et Jeunes Verts partage ces arguments, ainsi que les préoccupations pour une augmentation de la qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois. Par ailleurs, lors de la commission, la Municipalité nous a transmis avoir reçu des félicitations de la population pour le travail fourni depuis des années dans ce sens.

Toutefois, ce sujet a déjà été largement débattu dans le cadre du Plan directeur communal qui a été voté en 2022 par ce Conseil. Et en effet, dans le cadre du PDCom, une mesure a été votée qui, je cite, « a pour but de viser une limitation à 30 km/h au maximum sur l'ensemble du réseau routier, que ce soit par l'aménagement de zones de modération ou de limitation de vitesse ». Donc, dans ce sens, la pétition a été renvoyée à la Municipalité pour études et communications. Notre groupe va donc voter dans ce sens-là, mais nous nous réjouissons et nous souhaitons que la Municipalité fasse son possible pour mettre en place rapidement les mesures votées par ce Conseil concernant le PDCom, et notamment en généralisant le 30 km/h en Ville de Lausanne.

M. Yvan Salzmänn (soc.) : – Cette pétition va entièrement dans le sens du PDCom. Elle se prête fort bien à un renvoi pour étude et communication. Alors nulle surprise pour vous d'apprendre que le groupe socialiste soutient ce renvoi pour étude et communication.

M. Henri Klunge (PLR) : – Premièrement, je déclare mes intérêts : je suis un des signataires de la convention entre la Municipalité et les initiants sur tout le projet de mobilité, entre autres de zones 30, en Ville de Lausanne, jusqu'à la fin de la législature. J'ai envie de dire qu'on devrait rejeter

cette pétition et la classer directement, parce qu'elle n'est pas de compétence communale, vu que la limite générale de vitesse n'est pas de compétence communale.

Maintenant, je pense qu'un renvoi pour étude et communication est plus approprié, histoire de ne pas avoir un débat nourri et long ce soir. Du coup, le groupe PLR renverra cette pétition pour étude et communication.

La discussion est close.

Mme Maurane Vouga (Les Verts), rapportrice : – Le vote de la Commission des pétitions était de 8 voix pour étude et communication, 0 pour étude et rapport-préavis et 3 abstentions.

Le Conseil, par 6 voix pour étude et rapport-préavis, 62 voix pour étude et communication et 7 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « En route pour la gratuité »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

Mme Manon Zecca (EàG), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Ce postulat a été écrit à la lueur et à la lecture du Plan de législature, qui comprend, à propos de cette mesure, deux éléments. Le premier élément, c'est ce qui est aujourd'hui en vigueur, à savoir que, pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans, la Ville fournit un subside de moitié prix d'un abonnement de transports publics pour la région, 11-12 de Mobilis. Le Plan de législature prévoit aussi d'étudier possiblement l'opportunité d'étendre cette mesure à une plus large tranche de jeunes personnes à Lausanne. Donc le but de ce postulat, c'est d'encourager la Municipalité dans cette intention, en passant des paroles à l'acte.

En matière de contexte, j'ai fait déjà une introduction à peu près sur la même question, je vais la refaire très courte, mais en matière climatique, on doit faire beaucoup, massivement, et ça va coûter cher, ça va coûter très cher d'agir correctement, ça coûte encore plus cher d'agir tardivement ou de façon pas assez conséquente. Les transports, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, sont une des principales sources d'émissions en Suisse, et si les émissions de gaz à effet de serre des transports en Suisse pèsent lourd en termes de budget général d'émissions de CO₂ en Suisse, ça pèse aussi très lourd sur le budget des ménages, puisque ce poste-ci du budget correspond à plus ou moins 7,7% du budget des ménages.

S'agissant des jeunes, la cible de ce postulat, sur le pourquoi de cette tranche, l'essentiel est finalement que c'est là qu'on débute sa vie adulte, c'est là qu'on prend ses habitudes, c'est là qu'on décide si, oui ou non, on fait un permis de conduire, c'est là qu'on regrette peut-être que le postulat UDC sur le permis de conduire n'ait pas été soutenu, mais à tout le moins, c'est là qu'on fait le choix de son mode de déplacement et donc de son choix modal. Et c'est là que l'offre actuelle de la Municipalité a une petite lacune, c'est qu'en s'adressant uniquement aux jeunes en formation, on exclut déjà d'emblée de cette mesure tous les jeunes qui ont déjà terminé leur formation, qui sont déjà dans la vie active et qui finalement, encore plus concrètement que les personnes en formation, qui ne savent pas forcément encore totalement de quoi leur avenir professionnel sera fait, savent déjà un peu l'organisation de leur vie et quel sera leur mode de mobilité.

Je tiens à dire d'emblée que cette mesure n'est pas le Saint Graal, mais elle allie parfaitement les forces sociales, ciblées et le virage environnemental à prendre. Les initiatives sur les transports publics gratuits sont nombreuses, se sont multipliées. Je vous rappelle malgré tout le plus récent – quand j'ai écrit cette prise de parole, l'arrêt était récent – arrêt du Tribunal fédéral sur la validité de

l'initiative fribourgeoise, qui était attendu. Bien sûr qu'elle ne concerne pas encore le cas particulier vaudois, mais cette décision du Tribunal fédéral a suffi au Conseil d'Etat vaudois à faire volte-face sur sa décision de validité, raison pour laquelle la question de l'initiative vaudoise est encore incertaine. Mais si j'évoque ces initiatives cantonales sur la gratuité générale, c'est pour éviter qu'on en fasse le débat ce soir, puisque le débat de ce soir n'est pas une gratuité générale. D'ailleurs, les débats qui accompagnent ces initiatives cantonales, on bote toujours en touche en disant, mais revenez à des projets de gratuité ciblée. Eh bien, la voici, la voilà. Une d'entre elles c'est ce postulat.

Les demandes de ce postulat sont donc les suivantes : une subvention à 100% du prix d'un abonnement de transport public jusqu'à 25 ans, que les jeunes soient en formation ou non. J'ai déjà fait allusion à cette différence en formation ou non, mais la différence est substantielle. Je renvoie à ce propos au rapport de commission, puisqu'actuellement, les jeunes en formation à Lausanne qui peuvent bénéficier de la mesure sont au nombre de 4000, mais les jeunes qui ne sont plus en formation, qui pourraient bénéficier de cette mesure, sont au nombre de 7000. Donc finalement, il y a énormément de jeunes encore en plus qu'on pourrait toucher avec la même tranche d'âge et qui, justement, comme je viens de l'indiquer, commencent encore plus leur vie active à cet âge.

J'en viens au prix. J'imagine qu'on va en discuter un peu ce soir. L'estimation faite par une de nos collègues en commission s'élève à 1 147 770 francs. Je tiens tout d'abord à cadrer, et j'espère vraiment que les personnes qui interviendront sur cette question du prix auront lu le rapport de commission, c'est le prix maximal, c'est le prix de la mesure si toutes les personnes éligibles à cette future mesure venaient à la solliciter. Aujourd'hui, la mesure à 50% est sollicitée à 32% des personnes qui y sont éligibles. Tout ça pour dire que, vraisemblablement, le 100% de la mesure ne sera pas dépensé.

Maintenant, on reste à trancher la fameuse question du « qui paie ? » La réponse, c'est naturellement l'impôt. Pourquoi l'impôt ? C'est parce que l'impôt c'est plus équitable qu'un abonnement de transports publics à prix fixe qui touche n'importe quelle personne indépendamment de sa capacité contributive. Et je tiens à souligner une autre chose, et ça c'est vraiment fondamental, c'est que le Canton, et ça je remercie la municipale Moeschler pour les éclairages qu'elle nous a amenés en commission, le Canton prévoit la mesure que prévoit actuellement la Ville de Lausanne, à savoir 50% pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans. Disons qu'à priori on peut tabler sur le fait que le Canton va financer la mesure qu'aujourd'hui finance la Ville, et donc si la Ville venait à prononcer une mesure plus généreuse, vraisemblablement que finalement le 100% de la mesure ne serait pas à charge de la Ville. Finalement, la mesure peut même se retrouver neutre, à tout le moins comptablement.

Reste encore la question, et j'avoue que je n'ai pas la réponse, à proprement parler du report modal de la mesure. Mais il y a un élément quand même très important dans le rapport de commission, c'est que, suite à l'introduction de cette première mesure à 50% pour les jeunes jusqu'à 25 ans en formation, vous avez d'ores et déjà une augmentation de 32% pour cette même tranche d'âge de prise d'abonnement de transports publics. C'est un élément qui doit être encore consolidé sur les raisons si cet abattement est vraiment directement dû à la mesure, mais c'est quelque chose qui a été mesuré dès l'introduction de la mesure et qui se confirme depuis, d'année en année. Ce qui me fait quand même dire que la mesure fonctionne dans une certaine mesure et qu'elle ne peut que fonctionner mieux si on soutient plus largement tous les jeunes de la ville, et encore plus si la mesure permet de financer le 100% d'abonnement de transports publics qui est encore aujourd'hui, qu'on soit apprenti, en début de carrière, donc jeune professionnel, ou à l'université, extrêmement cher. Tout ça pour dire que cette mesure est ciblée, écologiste et sociale et je vous remercie d'ores et déjà pour votre soutien.

M. Roland Philippoz (soc.) : – Le groupe socialiste soutient bien évidemment les mesures pour encourager le recours aux transports publics en visant des catégories d'usagers, les jeunes, les bénéficiaires de prestations sociales et les seniors, et non pas une gratuité complète pour tous les usagers. Le postulat de notre collègue Gafner s'inscrit dans cette logique de viser des catégories d'usagers – ici tous les jeunes jusqu'à 25 ans. Pour cette raison nous soutenons son renvoi à la Municipalité et nous vous encourageons à en faire de même.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Merci beaucoup au groupe des Verts, et surtout à M. Gafner de proposer ce postulat des plus bienvenus. Vous êtes certainement au courant qu'Ensemble à Gauche a été un des fers de lance du lancement de l'initiative pour les transports gratuits au niveau

vaudois. Nous espérons pour notre part que le recours contre son invalidation lancée devant la Cour constitutionnelle aboutira favorablement.

Donc je ne peux que dire que tout le groupe est favorable à la prise en compte de ce postulat en tant que premier pas. J'aimerais souligner peut-être que le pragmatisme ici, face à l'urgence climatique actuelle, qui sera encore plus violente ces prochaines années, c'est de faire des investissements massifs pour une diminution des gaz à effet de serre. On oublie systématiquement de compter, de parler des coûts de l'inaction politique, et ça a un coût qui se chiffre aussi en argent, ce n'est pas uniquement les mesures qu'on prend pour lutter contre le réchauffement climatique qui coûtent de l'argent, au contraire.

Donc, nous rejoignons les propos du postulant. Je cite, « les mesures concrètes que dicte l'urgence climatique doivent s'intensifier, et plus vite que ça ». Pour Ensemble à Gauche, la gratuité ciblée des transports publics élargie, dont nous avons fait part en présentant un amendement au budget la semaine dernière, vise à inclure dans cette gratuité du coup toutes les personnes qui ne gagnent pas suffisamment pour payer entièrement leur prime maladie et qui, du coup, bien sûr galèrent aussi à payer les prix des transports publics. Nous soutiendrons donc ce postulat, en espérant qu'un réajustement ensuite sera encore possible.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Pardon, parce qu'en fait j'allais rajouter quelque chose que ma camarade vient de dire justement. C'est juste un petit pas. Les moins de 25 ans, il y en a plein qui galèrent, et ils ne sont pas en formation. Il n'y a pas qu'aux jeunes de moins de 25 ans, qui ont la chance d'être en formation, parce que c'est un privilège quand même de faire des études, qu'il faudrait offrir à la gratuité. J'avais juste envie de rajouter ça, parce que, pour moi, c'est important. J'annonce mes intérêts – j'ai entendu que c'est une phrase qui se dit : je suis une ancienne FORJAD, formation pour jeunes adultes en difficulté. Du coup, on ne m'a pas payé le bus en tout cas à cette époque ni le permis de conduire.

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – Vous vous imaginez bien que le groupe PLR refusera cette mesure arrosoir, qui coûtera la modique somme, comme l'a dit M. Gafner de 5 740 020 francs. Vous avez bien entendu, 5 millions, pas 1 million comme il a un peu mâchouillé dans sa barbe, certes, si tout le monde en faisait la demande.

Le groupe PLR surtout ne comprend pas l'argument climatique du postulat. La mesure proposée est 100% sociale, car ce ne sont pas les jeunes qui prennent le plus la voiture, puisque celle-ci leur coûte plus cher que les transports publics. Par ailleurs, le plus important n'est pas le prix pour le report modal, mais bien la qualité de l'offre pour que s'effectue donc un réel transfert modal. Cette mesure n'aura donc pas l'effet environnemental escompté. En ce qui concerne les habitudes de mobilité qui se formeraient à un jeune âge, nous ne sommes pas d'accord. Le mode de transport est lié au cycle de la vie et ce n'est pas forcément une question de choix.

Par ailleurs, je vous rappelle que nous avons déjà voté contre cette mesure, certes plus large, lors du budget la semaine passée. Monsieur Gafner, je ne pense pas qu'il y ait plus juste et équitable que quand le consommateur paye ce qu'il consomme. Il n'y a pas lieu de parler de solidarité fiscale pour un choix de consommation.

M. Valentin Christe (UDC) : – Brièvement pour dire que le groupe UDC va, lui aussi, refuser ce postulat. Il a été question de choix individuels en matière de mobilité qui devraient être assumés par ceux qui les font. On rappellera quand même que la collectivité publique assume déjà une bonne partie de ces choix en matière de mobilité s'agissant des transports publics, puisque les tl sont subventionnés à près de deux tiers par le contribuable déjà. Il n'y a donc pas lieu de charger encore plus la balance ou d'arroser encore plus toute la population de manière totalement indiscriminée et, encore une fois, électoraliste alors que les contribuables sont déjà fortement sollicités pour subventionner les transports publics. Donc dans ce contexte il va de soi que nous allons refuser ce postulat et que nous vous invitons à en faire de même.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je suis navrée d'intervenir, mais j'avoue que certaines réflexions ce soir me font un tout petit peu bondir de ma chaise. Une fois de plus, on entend qu'il faut offrir des prestations supplémentaires à la population lausannoise. Une fois de plus, on entend que ces mesures ont pour but d'aider les personnes qui n'ont pas les moyens de pouvoir s'offrir ou de pouvoir accéder à des mesures qu'elles ne peuvent pas s'offrir. Mais qui va payer ces prestations ?

Mesdames et messieurs, aujourd'hui, on sait que la classe moyenne étouffe sous la charge fiscale, étouffe sous la charge de loyers, d'assurance-maladie qui ne font que de peser sur les coûts des ménages. Et vous continuez de proposer des mesures qui vont encore plus étouffer celles et ceux qui peinent déjà à payer leurs impôts et qui ne peuvent pas échapper à cette charge fiscale.

J'entends bien votre volonté de vouloir aider tout le monde, d'aider ceux qui ne peuvent pas se permettre de payer un ticket de bus. Mais pensez aussi à celles et ceux qui vont et qui vous permettent de financer toutes ces prestations, parce que ces personnes-là un jour ou l'autre, elles se retrouveront dans la situation où elles ne pourront tout simplement plus se permettre de payer des impôts, elles se trouveront dans la situation que vous essayez désespérément de défendre, mais qui ne permettra juste plus d'être assumée par les contribuables lausannois, parce que la charge fiscale est trop importante par rapport à ce que vous demandez comme charge supplémentaire pour la Ville de Lausanne. Donc, arrêtez de nous dire aujourd'hui qu'il faut aider des personnes qui sont dans le besoin, parce que vous demandez à ceux que vous forcez à devenir dans le besoin de le financer. Pour toutes ces raisons, et je rejoins ce qui a déjà été dit, le groupe PLR refusera de soutenir cette proposition.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Je serai très bref. Je n'ai jamais prétendu que la mesure n'avait pas de coût. Je n'ai jamais dit non plus que c'était tabou. Par contre, ce qui est sûr, c'est que si on admet la crise climatique pour l'ampleur qu'elle a aujourd'hui, on doit aussi admettre qu'il y a des choix à faire. Et oui, ça va coûter cher et ça coûte très cher. Je ne dis pas que la mesure ne coûte pas cher. Je dis que dans le cadre de notre prérogative en tant que Conseil communal, notamment sur la gestion des finances, il y a un choix à faire pour favoriser certaines mesures plutôt que d'autres. C'est ça notre rôle en tant que politiciennes et politiciens. Vous n'êtes peut-être pas d'accord, mais ce n'est pas pour autant qu'on ne comprend ni la charge fiscale, qu'on ne comprend pas non plus que les plus grosses fortunes contribuent plus à ce financement que d'autres, et c'est bien voulu, c'est bien voulu que ce soit l'impôt qui finance ces mesures, parce qu'on estime en tout cas nous, qu'il y a un enjeu fondamental et énorme à ce que plus de personnes puissent prendre les transports publics. Vous estimez que c'est du choix individuel, que fonctionner comme on fonctionne aujourd'hui fonctionne bien ? Très bien, c'est votre choix. Mais je pense que dans le contexte climatique actuel, on ne peut pas faire ce que l'on constate là, en tout cas si on est totalement à jour sur les connaissances scientifiques.

La discussion est close.

Mme Manon Zecca (EàG), rapportrice : – La commission a voté pour le renvoi du postulat à la Municipalité par 8 oui, 3 non et 1 abstention.

Le Conseil, par 49 oui, 26 non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Denise Gemesio et consorts : « Mobilité douce sur la route : sécurité pour toutes et tous »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Carolina Carvalho (soc.) : – Le postulat de Mme Gemesio demande à la Municipalité de conditionner les diverses subventions liées à la mobilité douce, à savoir les subventions pour les vélos électriques et non électriques, au suivi d'un cours de sensibilisation au Code de la route.

Dans son texte, Mme Gemesio laisse entendre que la mobilité douce serait la cause d'accidents. Or cela reste à prouver. Le groupe socialiste estime que la condition de formation pour obtenir le subside est problématique et contre-productive. Cette imposition ne toucherait alors que les personnes à bas revenus, qui ne peuvent pas se payer en vélo sans une subvention de la Municipalité. De plus, d'autres postulats renvoyés aujourd'hui même à la Municipalité, à l'instar du postulat de ma camarade Séverine Graff, touchent à la question de l'information publique et de la cohabitation entre différents usagers et usagères de la route et répondent à mon avis davantage aux besoins de formation des cyclistes. C'est pour ces raisons que le groupe socialiste ne renverra pas ce postulat à la Municipalité.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Le groupe PLR quant à lui soutiendra le renvoi à la Municipalité. Préciser que la postulante n'a pas du tout affirmé que ces moyens-là exclusivement de mobilité étaient liés aux accidents. Elle a parlé de la dangerosité en général. Et puis elle a souligné le fait que les propriétaires de ces moyens ou leurs usagers n'étaient absolument pas soumis à une obligation de la connaissance du Code de la route.

Il nous semble que ce postulat est constructif. Il évite aussi une guerre de tranchées entre pro-vélo et anti-vélo, comme on entend trop souvent ici. Par rapport à la condition de subsides que le postulat propose, ça ne nous semble pas insensé d'imposer cette notion de donnant-donnant. Si on reçoit un subside, on peut fournir un effort en échange, un effort de formation, qui ne doit pas d'ailleurs être démesuré. Ça peut très bien être une sensibilisation d'une heure donnée en ligne, par exemple. Il peut y avoir des moyens très efficaces, très simples et très utiles.

Mme Françoise Piron (PLR) : – C'était pour prendre la parole en tant que présidente de la commission, mais puisqu'on me donne la parole, je voudrais juste dire que, si Mme Gemesio a proposé que ça soit pour les personnes qui ont ces subsides, c'est aussi parce que ça c'est vérifiable et qu'on peut savoir qui va avoir un vélo. Sinon, on ne peut pas savoir qui sont les gens qui vont à vélo. Je vous rappelle qu'on n'a pas de moyens de repérer ces personnes, on n'a plus les plaques sur les vélos. C'était aussi pour toucher une population qu'on n'aurait pas pu déceler autrement.

Mme Nawel Khemissa (EàG) : – Je remplace ma camarade Anaïs Timofte, donc je vais vous transmettre le fruit de son travail de réflexion.

On a beaucoup parlé de vélo ce soir. L'usage du vélo est donc un mode de transport en hausse, on est tous au courant. Cette tendance est positive, on doit évidemment continuer à la soutenir. Le groupe Ensemble à Gauche considère que l'idée de la postulante de lier l'octroi de la subvention à une formation courte, par exemple par une formation en ligne suivie d'un formulaire est pertinente. On trouve que l'idée est pertinente en soi, sachant que, selon la législation fédérale, il n'est pas possible de contraindre tous les cyclistes à passer un permis de circulation. Donc l'approche de la postulante permettrait d'offrir une solution qui serait applicable au niveau communal. Cependant, pour remédier aux éventuels problèmes d'incivilités, de non-respect du Code de la route et d'éventuelles mises en danger, nous trouvons que la priorité devrait d'abord être d'améliorer les infrastructures routières et urbaines, notamment par le développement des pistes cyclables, afin de sécuriser les déplacements des différents usagers et des piétons et d'accompagner au mieux le développement de l'usage du vélo à Lausanne.

En outre conditionner la subvention au suivi d'une formation crée une forme de disparité entre les cyclistes formés ayant bénéficié de la subvention et ceux n'ayant pas eu cette opportunité, mais qui auraient également intérêt à être formés. Cette inégalité n'est pas souhaitable. Elle ferait sans doute rater la cible du postulat. L'objectif principal devrait être en effet de former le plus grand nombre de cyclistes possibles, qu'ils roulent en vélo électrique ou non, qu'ils aient accès ou non à une subvention. Pour cette raison, il semble plus judicieux, d'une part, de commencer la formation des futurs cyclistes dès leur plus jeune âge, par exemple au sein des écoles, en renforçant le dispositif qui est déjà existant et, d'autre part, plutôt que de privilégier un mécanisme basé sur la conditionnalité de l'accès à une prestation sociale, de favoriser plutôt le développement de la formation des cyclistes lausannois par des moyens plus souples, tels que de meilleures campagnes de prévention, la mise à disposition en ligne et gratuitement de matériel de formation sur le site de la Ville, accessible à tous. Pour ces raisons, le groupe Ensemble à Gauche vous recommande de rejeter ce postulat.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je rejoins les interventions précédentes du PS et d'Ensemble à Gauche. On est un peu dans la situation de « il faut contraindre pour sensibiliser », ou « il faut sensibiliser par la contrainte ». C'est assez étonnant de la part de nos collègues PLR.

Je crois que nous, comme d'autres groupes, on refusera pour deux raisons principales, c'est dit dans le rapport, je crois que les canaux et les moyens d'informer et sensibiliser existent déjà. Je pense qu'on peut les utiliser davantage, et là on est prêt à vous rejoindre. Et puis, je crois que le risque aussi est assez grand de voir une baisse potentiellement du nombre de subventions, en particulier auprès des personnes qui ont vraiment au maximum besoin de cette subvention pour l'achat d'un vélo. Et aussi, du coup, à terme, peut-être de décourager un peu le recours au vélo. Donc je ne comprends pas vraiment quel est votre but là derrière.

Evidemment, c'est un thème d'actualité, qui fait évidemment réagir aussi au sein de la Ville. C'est quand même un sujet qui revient assez souvent. Ça pose un certain nombre de questions sur les impacts administratifs. On n'a pas eu vraiment de réponse très claire en commission entre une sorte de coût-bénéfice de cette demande, relativement courte, assez peu étayée, alors que le sujet est pourtant relativement vaste et complexe. Après, ça peut être un choix de demander de façon pleine et entière à la Municipalité de faire le travail, mais je m'attendais peut-être à un certain nombre d'éléments supplémentaires sur les impacts potentiels.

Notre collègue Marmy a parlé d'un postulat qui permet d'éviter la guerre de tranchées entre pro et anti-vélos, ce qui nous semble, en tout cas ce qui me semble, pour ne pas engager complètement mon groupe, assez important, c'est de faire des actions de sensibilisation qui touchent en fait l'ensemble des acteurs et actrices de la mobilité. Je me rappelle historiquement, on avait parfois des actions de sensibilisation, par exemple, menées par la police près de certains ronds-points, organisées en partie avec Provélo, avec le TCS, avec un maximum de structures, et ça permet de toucher l'ensemble des acteurs et actrices de la mobilité ensemble. Je pense qu'il faut quand même aller plus tôt dans cette direction-là, plutôt que de continuer à vraiment cibler, d'ailleurs de façon indépendante à chaque fois, soit les véhicules motorisés, soit, dans ce cas-là, les vélos ou, dans d'autres cas, les trottinettes. Je pense que, sur une vision un peu plus globale, là on pourrait évidemment vous suivre, mais cette logique de contrainte pour sensibiliser m'étonne de votre part, même si, sur ce sujet, je ne suis plus beaucoup étonné.

M. Valentin Christe (UDC) : – Le fait d'avancer à toute allure dans l'ordre du jour a au moins le mérite de nous permettre d'aborder plusieurs fois le même sujet, même si c'est par des points d'accroche à chaque fois un peu différents et un peu plus créatifs. On en revient, encore une fois, à la délicate et épineuse question de la mobilité et de l'espace public, ou plutôt de son partage.

S'il y a une chose qui est clairement ressortie des débats que nous avons eus ce soir et des échanges qui ont eu lieu jusqu'à présent, c'est que la route, et je crois que chacun en conviendra, est un endroit dangereux. Or il se trouve, force est de constater, que certains usagers de la route et de l'espace public ont dû se soumettre à une batterie d'examen théoriques et pratiques pour pouvoir s'engager sur la route, alors que d'autres peuvent s'y rendre sans avoir à respecter aucune exigence, sinon celle éventuellement liée à l'âge ou à l'état technique du véhicule, pour autant qu'il soit contrôlé, ce qui est évidemment une gageure. Donc dans ces circonstances, il nous paraît évident qu'il faut, d'une manière ou d'une autre, trouver les moyens de remettre un peu à niveau tout le monde sur le plan de la formation et s'assurer que chacun se conforme, je dirais, à un certain standard en matière de comportement sur la route. Et force est de constater qu'il n'y a pas trente-six solutions pour y arriver s'agissant des cyclistes : soit on tente d'une manière ou d'une autre d'introduire une forme de permis de conduire pour les cyclistes, mais le droit fédéral ne le permet pas, ça a été rappelé ; soit on cherche par d'autres moyens à s'assurer que les cyclistes ne se mettent d'abord et avant tout pas eux-mêmes en danger, et également les autres accessoirement, lorsqu'ils s'engagent sur l'espace public, alors même qu'ils n'ont pas eu à se soumettre à la formation que les automobilistes doivent quant à eux suivre.

Donc je suis un peu surpris d'entendre notre collègue Panchard nous parler de sensibilisation par la contrainte. Aux dernières nouvelles, personne n'est obligé d'aller demander une subvention à la commune, donc personne si tant est que ce postulat devait être mis en œuvre ne serait contraint d'une quelconque manière de suivre les cours de formation qui seraient par hypothèse proposés. Il me semble que ce postulat, sauf à faire preuve d'une mauvaise foi crasse, mais là non plus, ça ne

m'étonnera pas beaucoup de votre part, cher collègue Panchard, puisque vous n'êtes pas étonné non plus, ce postulat ressort simplement au bon sens et il y a lieu évidemment de le soutenir.

M. Henri Klunge (PLR) : – Tout d'abord, je suis surpris d'entendre ce soir dans le texte qui nous a été lu de Mme Timofte que la subvention au vélo électrique est une prestation sociale. J'étais sûr que c'était une prestation environnementale, mais soit.

Ce qui me surprend encore plus, c'est la réaction de vous, mesdames messieurs de l'hémisphère gauche de cet hémicycle, parce qu'on entend tout le temps qu'on écoute la population, qui nous dit qu'ils veulent plus d'infrastructures cyclables, plus de zones 30, plus de beaucoup de choses et tout, on les écoute et on fait ce qu'ils veulent, ce que je comprends. Et d'ailleurs, une fois de plus, on ne s'y oppose pas. Et moi, j'entends aussi la population qui dit qu'ils en ont marre des cyclistes qui ne respectent pas les règles de la circulation, qui brûlent les feux rouges, etc. Alors je suis bien conscient que les automobilistes ne respectent pas toutes les règles de la circulation, les scooters non plus, les trottinettes non plus, les piétons non plus. On joue tous un petit peu avec les règles de la circulation, j'en suis bien conscient.

On apprend déjà aux jeunes, en tout cas moi quand j'ai été élève, j'ai dû faire un tour à la Vallée de la jeunesse pour apprendre à circuler à vélo, et je crois que c'est encore le cas aujourd'hui. Donc la sensibilisation aux jeunes, elle est faite, mais à voir, en vieillissant, on a tendance un petit peu à oublier cette sensibilisation. Et je pense que là, on a un postulat qui nous propose justement de redorer en fait le blason des cyclistes en disant que si on leur réexplique un petit peu comment ils doivent circuler à vélo, peut-être qu'ils feront un petit peu plus attention, peut-être qu'ils comprendront un petit peu plus les risques qu'ils ont aussi en brûlant un feu, en faisant des choses qu'ils n'ont pas forcément le droit de faire. Et puis, les gens qui voient les cyclistes commenceront à peut-être un peu plus les apprécier cyclistes, avoir moins de peine contre eux. Et, du coup, tous les cyclistes et tous les habitants profiteront de cet état de fait. Et on arrêtera effectivement d'avoir cette guerre entre les différentes personnes.

Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas sensibiliser les automobilistes. D'ailleurs on a déjà voté des campagnes de sensibilisation. J'avais même consigné le postulat ou l'interpellation, maintenant je ne sais plus, qui demandait une campagne de sensibilisation pour les automobilistes par rapport aux cyclistes. Donc on fait déjà ça avec les autres modes de transport, pourquoi est-ce que ça serait interdit de le faire pour les cyclistes ?

Alors, effectivement, là on vient en se basant sur la subvention, parce que c'est un moyen qu'on a pour toucher une partie des cyclistes. Si on pouvait toucher tous les cyclistes de la même manière, je pense que le groupe PLR, en tout cas moi, je signe quand vous voulez pour qu'on impose à toute personne qui achète un cycle à Lausanne de faire cette sensibilisation. Maintenant, ce n'est pas possible, c'est beaucoup plus dur. Là, avec la subvention, on a un moyen de le faire en tout cas pour une partie des gens qui achètent un cycle, et c'est tant mieux. Je ne comprends pas comment vous arrivez à vous imposer à ça si vous êtes pour les cyclistes. En fait c'est une mesure à fond pour le cyclisme et pour les cyclistes à Lausanne.

La discussion est close.

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – Alors il s'agissait de 9 non, 4 oui et 0 abstention.

Le Conseil, par 17 oui, 53 non et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Onaï Reymond : « Chasseurs d'appartements, stop aux abus ! »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

Le président : – Nous allons encore prendre un objet et puis je vous laisserai partir en vacances de neige. Le postulat de madame Maimouna Mayoraz « Eviter des morts inutiles - interdisons le plaquage ventral », sera pris la prochaine fois, étant entendu que M. Conscience m'a demandé le report. Nous prenons donc le postulat de Mme Onaï Reymond « Chasseur d'appartements, stop aux abus ! ».

M. Jean-Claude Seiler (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Onaï Reymond (soc.) : – On l'a vu dans plusieurs articles de presse ces derniers mois, il y a un grand nombre de chasseurs d'appartements qui profitent de la pénurie de logements à Lausanne pour demander aux personnes faisant appel à leurs services de déboursier parfois environ un loyer et demi pour trouver un appartement qui réponde à leurs besoins.

Le postulat demande à ce que ce marché soit réglementé. Nous l'avons vu dans le cadre du postulat et aussi de la séance de commission qu'il y a plusieurs pratiques illégales. Certains chasseurs d'appartements, par exemple, font notamment signer un document qui engage les nouveaux locataires à ne pas contester le loyer, cette pratique étant illégale. En effet, les nouveaux locataires d'appartements ont le droit de contester un loyer initial considéré comme abusif dans les trente jours suivant la remise des clés et sont protégés d'une mise à la porte par le bailleur jusqu'à trois ans, ce que peu de gens savent. Or, lorsqu'un contrat est signé avec un chasseur d'appartements, encore trop souvent cette clause de renonciation de contestation de loyer y figure comme condition, alors que c'est illégal.

Même si cette clause n'a pas de portée juridique, les locataires ne connaissent pas toujours leurs droits et ne souhaitent pas entreprendre d'autres procédures et ils renonceront effectivement à contester le loyer. Dans le cadre de la séance de la commission, nous avons également vu, grâce aux lumières de la professeure de droit qui était présente, qu'il y a aussi d'autres aspects de ces pratiques illégales qui pourraient même contrevenir aux dispositions régissant la concurrence déloyale.

Ce que le postulat propose, c'est que ça aille aussi un petit peu plus loin que les chasseurs d'appartements. Je souhaiterais étudier l'opportunité de la mise en place d'un bureau de conseil et de conciliation à l'attention des personnes qui n'ont pas accès aux informations sur leurs droits en tant que locataires et/ou qui ont été lésées par ces chasseurs d'appartements, afin de mettre un terme à ces abus. Ce bureau aurait donc la mission de fournir des conseils juridiques à toutes et tous les locataires concernant la contestation de loyer, ou d'autres situations liées au droit du bail. Toutes et tous devraient avoir le même accès, ou du moins voir les dispositions fédérales et cantonales régissant le droit du bail être respectées. La Ville devrait donc saisir le sujet à bras le corps vu la situation à Lausanne, à l'instar de ce qu'elle a fait pour le droit du travail. Je reprends les termes de mon collègue socialiste qui l'a aussi dit lors de cette séance de la commission : pouvoir compter sur des partenaires est utile, mais on n'a pas la main sur ce qui est proposé sur les heures d'ouverture. La Ville a aussi une neutralité que des organisations comme l'ASLOCA ou le CSP n'ont pas forcément, ce qui peut inciter tout le monde à venir poser des questions.

En conclusion, cette problématique touche principalement la Ville de Lausanne. Il est important d'analyser dans quel cadre une réglementation peut être entreprise selon les bases légales en vigueur afin de pallier ces lacunes. Se loger est donc constitué en droit fondamental et ces pratiques entravent toujours davantage ce droit dans une situation telle que nous connaissons à Lausanne. En outre, il faut déboursier une somme importante pour avoir accès à ces services de recherche d'appartement et cela renforce bien entendu la discrimination sur les capacités financières des locataires, puisque certaines régies passent par les chasseurs d'appartements au lieu de publier les appartements vacants. Enfin, et c'est pour ça qu'il y a eu aussi l'unanimité en séance de commission, une régulation serait dans l'intérêt des professionnels du domaine, qui dénoncent également les acteurs peu scrupuleux qui décrédibilisent leur métier.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – C’est un peu Noël pour moi. Je n’aurais jamais cru que c’était possible, mais ça l’est, je vais pouvoir parler du droit des obligations au Conseil communal. Et ceux qui m’ont pratiqué le mercredi matin à 8 h 30 savent à quel point c’est un sujet qui me tient à cœur.

Alors, je ne vais pas rentrer dans des arguties juridiques. A mon avis le critère d’illégalité doit être un petit peu nuancé. Il y a certaines pratiques qui dérogent seulement au droit dispositif, tout en relevant qu’on est probablement, dans ces cas-là, dans des situations de clauses abusives au sens de l’article 8 LCD. Donc, le contexte juridique, je vous épargne les détails, mais le contexte juridique est peut-être un petit peu plus nuancé qu’il est formulé dans le postulat.

Cela étant, mon groupe soutiendra le renvoi du postulat à la Municipalité, parce que les propositions qui sont formulées me paraissent tout à fait pertinentes. La première proposition, c’est cette mise à disposition d’informations concernant le droit du bail. C’est intéressant de relever qu’on est tout à fait dans le cadre des compétences communales, puisque selon l’article 67 de la Constitution vaudoise, les communes, je cite, « veillent à ce que toute personne puisse disposer d’un logement approprié à des conditions supportables ». Et je relève d’ailleurs que cette question fait l’objet d’un autre postulat, le postulat de M. de Vargas « Des informations utiles pour les locataires ».

Ça ferait sans doute plaisir à la droite de l’hémicycle de relever qu’une des raisons pour lesquelles ce postulat vaut la peine d’être renvoyé à la Municipalité, c’est que ça permet notamment de réfléchir à la façon dont celle-ci pourrait donner aux personnes concernées des explications basées sur l’excellente thèse de M. de Haller consacrée au contrat de courtage. Je relève toutefois, et c’est un phénomène bien connu, on sait que le simple fait de donner des informations ne suffit pas à éliminer les abus, surtout lorsqu’on est, comme ici, dans un contexte de déséquilibre structurel. Au fond, la réflexion des postulants de dire qu’il faudrait dicter des règles spéciales sur le courtage me paraît excellente. C’est permis par le droit fédéral.

Je signale pour les geeks du courtage que M. de Haller soutient une position un peu différente dans sa thèse. Je le signale en parenthèse, mais enfin, à mon avis, c’est tout à fait possible. Avec ce problème, on a à faire ici, probablement, à une compétence cantonale qui n’a, à ma connaissance, pas été déléguée aux communes. Cela étant, la Municipalité pourrait tout à fait envisager de solliciter les autorités cantonales pour qu’elles adoptent des règles encadrant les activités des chasseurs d’appartements, par exemple avec un régime d’autorisation spéciale, et qu’elles invitent au fond le Canton à s’inspirer d’autres modèles cantonaux. Je songe notamment aux solutions des cantons de Berne et du Jura.

En conclusion, ce postulant me paraît poser des questions tout à fait légitimes, même si la réponse à donner sera sans doute nuancée. Et puis, ça vaut la peine aussi de soutenir son renvoi pour avoir le plaisir de voir la Municipalité nous parler de droit des obligations. Si vous faites ça, vous me donnerez un magnifique cadeau de Noël, non seulement à moi, mais aussi à la Municipalité.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Nous saluons l’idée de mettre en place, comme le propose ce postulat, un bureau de conseil qui permettrait donc de mener des statistiques sur les cas de chasseurs d’appartements qui abusent de la situation de vulnérabilité et d’urgence dans laquelle se trouvent beaucoup de personnes qui peinent à trouver un appartement. Un tel bureau pourrait également apporter des conseils et un soutien aux locataires en difficulté. Nous remercions la postulante pour ce postulat et sommes favorables, bien sûr, à la prise en considération par la Municipalité. Cela rejoindrait d’ailleurs une demande qui a été rédigée par notre camarade Franziska Meinherz dans un postulat sur l’accompagnement et le soutien aux locataires pour la procédure de contestation de loyer, qui est encore très faiblement effectuée par souci financier ou par manque de connaissance de ce droit, ou encore par peur de représailles de la part des gérances ou des propriétaires. Un tel bureau pourrait simplement répondre à ces deux besoins.

M. Henri Klunge (PLR) : – Le groupe PLR soutiendra ce postulat, comme ses commissaires l’ont fait. J’espère juste que la Municipalité, si elle propose une aide à une association externe, veillera à ce que cette aide soit faite sans avoir besoin d’avoir des frais de cotisation pour être membre de l’association à qui elle verserait cette subvention pour faire cette information.

La discussion est close.

M. Jean-Claude Seiler (PLR), rapporteur : – Les conclusions de la commission sont les suivantes : 11 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Conseil, par 58 oui, 7 non et 9 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le président : – Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et on se retrouve en janvier.
(*Applaudissements.*)

(insérer délibéré)

La séance est levée à 21 h 50.

TEXTE PROVISOIRE